

1, rue de La Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex 3 - Tél : 02 99 79 39 09 - contact@7jours.fr



LA RÉGION
PRÊTE POUR LE DÉCONFINEMENT



LA CCI35 DISTRIBUE
3 000 KITS SANITAIRES AUX COMMERÇANTS



LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES
ADAPTE SON ACTIVITÉ À LA REPRISE

FACULTÉ DES MÉTIERS

FOUGÈRES | RENNES | ST-MALO



Gestes barrières : adoptez les bons réflexes !

INSCRIVEZ-VOUS A LA FORMATION A DISTANCE **CONNAITRE LES MESURES ET GESTES BARRIERES**

Durée : 2h - Classe virtuelle

- Pour protéger votre santé et celles des autres
- Apprendre à vivre au quotidien en respectant ces gestes barrières
- Revenir au travail et reprendre une activité en appliquant ces gestes

Pour vous inscrire et pour toute information complémentaire, contacter :
Anne Inguanta - Assistante commerciale -
ainguanta@fac-metiers.fr

SOMMAIRE

ACTUALITÉ - 4

Banques de Bretagne : 11 573 PGE accordés aux entreprises en 1 mois

La CCI35 distribue 3 000 kits aux commerçants, pour permettre la reprise d'activité

BRÈVES - 6

JUSTICE - 8

Le Tribunal Judiciaire de Rennes adapte son activité à la reprise

BÂTIMENT - 9

Covid-19 : les organismes de la branche BTP mobilisés pour les entreprises et leurs salariés

ENTREPRISE - 11

Servicea, entreprise adaptée de Rennes, prestataire de la désinfection

CARNETS - 12

IMMOBILIER D'ENTREPRISE - 13

Agilité du Groupe Bardon sur le marché de la construction

ARTISANAT - 14

Les boulangeries s'adaptent face à cette situation inédite

HÔTELLERIE-RESTAURATION - 15

Restaurant Aux P'tits oignons : relance de l'activité avec la vente à emporter

AMOUR DE L'ART - 16

Petite promenade de santé au Thabor

ANNONCES LÉGALES - 17

20^e semaine de l'année

Jeudi 14 : Dernier quartier de Lune.

Le dicton météo

« Saint Mamert, Saint Servais, Saint Pancrace, de leur passage laissent souvent trace ».

Fêtes à souhaiter

Le 9, Pacôme, Isaïe ; le 10, Solange ; le 11, Estelle ; le 12, Jeanne D'Arc, Achille ; le 13, Rolande ; le 14, Matthias ; le 15, Denise, Victorine.

Un an déjà

Le 10 mai, en France, avec 18 600 participants, les gilets jaunes connaissent la plus faible mobilisation depuis le début de leur mouvement. - Le 12 mai, six personnes, dont un prêtre catholique, sont tuées dans une église du Burkina Faso, deux jours après la libération de quatre otages par les forces spéciales françaises. - Le 12 mai, Israël rouvre les points de passage vers Gaza, après une fermeture de plus d'une semaine, consécutive à une vague de violence qui avait fait 25 morts. - Le 13 mai, décès de l'actrice américaine Doris Day à l'âge de 97 ans. - Le 13 mai, à Wittingen (Basse-Saxe), la police allemande découvre dans un appartement les cadavres de deux personnes tuées à l'arbalète, alors que trois autres personnes tuées dans les mêmes circonstances avaient été trouvées dans une auberge de Passau (Bavière) deux jours auparavant.

Les tablettes de l'histoire

Le 10 mai 1503, Christophe Colomb découvre les îles Caïmans. - Le 11 mai 1960, à Saint-Nazaire, au cours d'une cérémonie grandiose, le paquebot «France» est lancé à la mer. - Le 11 mai 1981, le chanteur Bob Marley décède d'un cancer au cerveau, à l'âge de 36 ans. - Le 13 mai 1950, départ du premier Grand Prix de l'histoire de la Formule 1, à Silverstone en Angleterre. - Le 13 mai 1981, le pape Jean-Paul II est victime d'un attentat. Trois coups de feu l'atteignent, sur la place Saint-Pierre à Rome. - Le 15 mai 1988, les troupes soviétiques commencent à quitter l'Afghanistan suite à la décision de Mikhaïl Gorbatchev.

Le truc de la semaine

Si vous souffrez d'allergies et avez les yeux irrités, évitez de les frotter. Aspergez-les plutôt d'un peu d'eau, et répétez régulièrement l'opération, afin d'éviter le contact de l'œil avec les éléments allergènes.

L'esprit du monde

« Les passionnés soulèvent le monde, et les sceptiques le laissent retomber ».

Albert Guinon



7 JOURS - Les petites affiches de Bretagne, N° 5020 - Édité par « 7 Jours » - SAS au capital de 54 000 € - Siège social : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES - Tél : 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr - E-mail : contact@7jours.fr - Adresse postale : BP 80338 - 35103 RENNES Cedex 3.

Président Honoraire : Jean-Jacques **BRÉE** - Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** - Directrice : Nadine **RAFFIN** - Rédaction : Laora **MAUDIEU** et Karine **BARBÉ** - redaction@7jours.fr - Commercial

Annonces Légales : Guillaume **LE GUEN** (07 85 27 29 49) - Commercial Publicité : William **CONNAN** (07 63 16 62 76) - Maquettiste : Steven **ISRAËL** - Annonces Légales & Abonnements : Angélique **AUBRY** et Audrey-Maud **GILLET** - annoncelegale@7jours.fr

N° CPPAP 0221 | 83943 - RCS Rennes 589 200 344 - Impression : Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées - Dépôt légal à parution - Hebdomadaire : Parution le vendredi/samedi - Prix de vente unitaire : 1,30 € - Abonnement 1 an : 52 € (TVA incluse) ; couplage journal + site internet : 59 € TTC. Membre de RésoHebdoEco.



LA RÉGION EN ORDRE DE MARCHÉ POUR LE DÉCONFINEMENT

Ouverture du littoral, reprise des lycées, redémarrage des transports, aides exceptionnelles aux entreprises et aux associations... Ce mardi 5 mai, le président de la Région Bretagne Loïg Chesnais Girard a fait le point sur le déconfinement et la mobilisation de la Région à l'occasion d'une conférence de presse en visioconférence.

Ouvrir le littoral dès le 11 mai



Le président de la Région Bretagne souhaite rouvrir au plus vite l'accès au littoral en concertation avec les maires « **qui doivent avoir la main pour définir les règles qui permettent d'assurer la sécurité de chacun** ». Pour Loïg Chesnais Girard l'accès aux côtes par les habitants du littoral est une nécessité « **car pour beaucoup il s'agit de leur espace de vie du quotidien. On ne parle pas ici de**

touristes serviettes contre serviettes ».

Réouverture progressive des transports

Les bus scolaires BreizhGo reprendront progressivement du service à partir du 12 mai avec l'application stricte des règles de distanciation. La reprise du trafic des trains et cars du réseau BreizhGo se fera étape par étape avec un retour à un fonctionnement quasi normal en juillet. Pour le président de Région, l'enjeu est également de pallier la perte d'habitude considérable de l'utilisation du transport en commun car « **Cela va potentiellement générer des impacts forts, d'abord sur les bouchons aux alentours de certaines villes et d'autre part sur les équilibres budgétaires dans le transport public.** »

« Rentrée » des lycées en juin

« **Je suis un défenseur de la reprise de l'école sous des conditions à définir** ». La Région se met en ordre de bataille pour une reprise des lycées le 2 juin. « **Nous considérons que pour beaucoup d'élèves il est important de retrouver le chemin de l'école notamment dans nos lycées techniques. Pour certains lycéens, c'est indispensable pour ne pas décrocher, et pour d'autres c'est un lieu qui est important pour leur construction personnelle.** »

LES ACTIONS SANTÉ DE LA RÉGION DANS LA CRISE DU COVID-19

- 2 millions de masques chirurgicaux et FFP2 achetés pour les personnels soignants
- 700 000 flacons de gel hydroalcooliques achetés
- 100 000 tests sérologiques achetés à l'entreprise NGBiotech
- Soutien aux makers et aux structures produisant des protections comme les visières
- Coordination de la production de masques en tissu par des couturières professionnelles et bénévoles

Un Fonds Covid Résistance de 26 millions d'euros

« **Nous avons un fonds qui permettra sur un spectre large d'accompagner les entreprises de moins de 10 salariés et les associations de moins de 20 salariés avec des enveloppes qui seront complémentaires à la solidarité nationale** ». Un site internet pour faire sa demande est actuellement en développement et devrait être accessible aux structures demandeuses d'ici mi-mai. Il s'agit d'un fonds de déversement « **il faut d'abord avoir demandé le chômage partiel, le fonds de solidarité et si malgré tout cela il ya encore des difficultés, ce Fonds Covid Résistance des collectivités bretonnes pourra être sollicité** », précise le président de Région. Cette avance remboursable peut aller jusqu'à 10 000 euros.

Un fonds exceptionnel de 5 millions d'euros pour les associations

Un Fonds Associatif à hauteur de 5 millions d'euros est mis en place pour accompagner les structures associatives du monde sportif et culturel. Jean-Michel Le Boulanger 1^{er} vice-président à la culture travaille actuellement sur les critères. Les modalités d'octroi devraient être connues mi-mai. Loïg Chesnais Girard en appelle également au gouvernement pour qu'il « **accompagne les personnes et notamment les intermittents du spectacle, ce sujet ne pouvant être traité par les Régions. Il faut neutraliser l'effet Covid pour ne pas voir toute une partie de la vitalité culturelle de s'éteindre. Ce serait un drame culturel et social.** »

Vote d'un budget supplémentaire en juillet

Le budget de la Région se voit fortement impacté par la crise du Covid. Manque à gagner sur les taxes reversées par l'état sur la TVA, les carburants, les cartes grises... les recettes de la région se voient grevées de 100 millions d'euros pour 2020. À cela s'ajoutent près de 50 millions d'euros de dépenses supplémentaires avec l'achat de masques et gels hydroalcooliques et les aides exceptionnelles comme le Fond Covid Résistance ou le Fonds Associatif. Le vote d'un budget supplémentaire pour revenir à l'équilibre est prévu au mois de juillet. Pour le président de Région la transition environnementale ne devra cependant pas être laissée sur la bande d'arrêt d'urgence lors des arbitrages « **il faut gérer l'urgence sociale et en même temps l'urgence environnementale** ».

BANQUES DE BRETAGNE : 11 573 PGE ACCORDÉS AUX ENTREPRISES EN 1 MOIS

Depuis leur lancement le 25 mars dernier, et jusqu'au 24 avril, ce sont 11 573 prêts garantis par l'État (PGE), qui ont été accordés en Bretagne. Entreprises, commerces, cafés, hôtels, restaurants... 90,5 % des bénéficiaires sont des TPE. Le montant total des PGE bretons s'élève à 1,656 milliard d'euros, les TPE mobilisant à peine 50 % des encours.

Pour soutenir le tissu économique régional et permettre aux entreprises et professionnels de faire face aux impacts économiques de cette situation exceptionnelle, les services de l'État, la région, les banques, les organisations professionnelles se sont engagés notamment avec des reports de charges, de prêts et la mise en place de dispositifs adaptés. Parmi ces actions, les prêts garantis par l'État, créés dans un temps record par l'État, la FBF et BPI apportent la trésorerie nécessaire aux entreprises.

Selon les chiffres publiés le 30 avril par le ministère de l'Économie et des Finances, cela correspond à des montants de crédits habituellement réalisés en 6 ou 12 mois.

Lorsque ce PGE n'a pu être accordé, les banques de Bretagne orientent leurs clients vers la Banque de France et la Médiation du crédit afin de trouver d'autres dispositifs.

ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES EN BRETAGNE

Répartition des 11 573 entreprises bénéficiaires en Bretagne et des 1,656 Md€ :

12 ETI	pour 125 M€ d'encours
490 PME	pour 698 M€ d'encours
10 491 TPE	pour 819 M€ d'encours
580 autres	pour 14 M€ d'encours

La barre des 100 Md€ atteinte d'ici la fin d'année

Bpifrance est à la manoeuvre des prêts garantis à 90 % par l'État (PGE). Le 5 mai, la commission des Affaires économiques du Sénat a auditionné en visioconférence Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

Cette audition avait pour but de faire le point sur l'action de la banque publique en matière de soutien à la trésorerie et à l'investissement des entreprises durant la crise sanitaire. Nicolas Dufourcq a indiqué des chiffres actualisés, « **Les PGE ont été demandés pour un montant de 83 milliards d'euros, et accordés à hauteur de 57 milliards d'euros; 350 000 entreprises en ont bénéficié, dont 90 % sont des TPE** ». Les critères d'accès aux PGE ont par ailleurs été assouplis dans le sens demandé par les sénateurs, puisque désormais les entreprises aux fonds propres négatifs ou considérées comme étant en difficulté y sont éligibles. Seules celles en cessation de paiement au 31 décembre 2019 ne peuvent y prétendre.

Selon le directeur général, alors que 2 à 3 Md€ de nouveaux prêts

LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES, PAR SECTEURS, EN BRETAGNE :

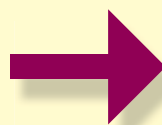
COMMERCE & RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTO : 3 011 entreprises bénéficiaires, soit 26 % du nombre total dans la région. Le montant global s'élève à 487 M€ d'encours, **soit 30 % du total des encours**.

HÉBERGEMENT & RESTAURATION : 2 359 entreprises bénéficiaires (20,38 % du total). Cela représente 144 M€ d'encours (**8,7 % du total des encours**).

CONSTRUCTION & IMMOBILIER : 1 380 entreprises bénéficiaires (11,92 %), pour un montant de 165 M€ d'encours (**10 % du total des encours**).

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE : 826 entreprises bénéficiaires (7,14 %) pour 249 M€ d'encours (**15 % du total des encours**).

ACTIVITÉS FINANCIÈRES & ASSURANCE : 145 entreprises bénéficiaires soit 1,25 %, mais pour 254 M€ d'encours **soit 15,3% du total des encours**.



En France, ce sont **277 363** entreprises qui ont bénéficié du PGE en **1 mois**. Sur les **70,8 Md€** demandés **43,2 Md€** ont été accordés par les banques.

sont garantis chaque jour, la barre des 100 Md€ de prêts garantis par l'État devrait être atteinte avant la fin de l'année. Au total, le coût budgétaire pour l'État, dans l'hypothèse de 10 % de non-remboursements, devrait atteindre environ 9 Md€. Il a ainsi noté que « **dans une crise cataclysmique mais éphémère, il n'y a que le budget de l'État qui peut aider** » à soutenir la trésorerie.

Interrogé sur la méthode de calcul du taux de refus des banques, annoncé aux alentours de 3 %, il a confirmé qu'un prêt octroyé pour un montant inférieur à celui demandé n'était pas considéré comme un refus, ce qui peut amoindrir ce taux.

-> Un Plan tourisme de 3Md€

Une cellule spéciale tourisme a appelé à la mise en place d'un plan de soutien à l'investissement du secteur. Nicolas Dufourcq a précisé que les mesures en cours d'élaboration avec la Banque des territoires s'élèveraient à 3Md€, mobilisant notamment le prêt tourisme, le prêt industries créatives pour le soutien à l'événementiel, le fonds « *France investissement tourisme* » et d'autres investissements en fonds propres, en lien avec les régions.

LA CCI35 DISTRIBUE 3 000 KITS AUX COMMERÇANTS, POUR PERMETTRE LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Les 6, 7 et 11 mai, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine distribue par drive et sans contact sur 6 sites du département, un premier nécessaire à la reprise d'activité. Les commerçants éligibles* sont les petites structures de moins de 10 salariés, ni franchisés ni adossés à une centrale d'achats ou un groupe, et hors secteur hôtellerie-restauration.



Emmanuel Thauhier le président de la CCI35, lors de la distribution du kit de reprise d'activité.

Sur les 3 000 kits de reprise d'activité, la moitié est à la date du jeudi 7 mai, réservée ou attribuée. Les commerçants peuvent donc encore contacter la CCI35 jusqu'au 11 mai pour bénéficier gracieusement de ce matériel. 50 masques, 1 litre de gel hydroalcoolique, des bandes de marquage au sol, ainsi qu'une affichette et une vitrophanie informant les clients de l'engagement du commerçant à les servir dans les meilleures conditions : voilà ce que contient ce panier garni offert gracieusement par la CCI, et distribué via ses agences à Montfort, Saint-Malo, Redon, Fougères-Javené, Vitry, et Rennes.

« Cela ne concerne pas les 42 000 entreprises d'Ille-et-Vilaine, il a fallu faire un choix, parfois cornélien, précise Emmanuel Thauhier le président de la CCI35. La CCI a décidé d'accompagner les 3 000 plus petits commerçants d'Ille-et-Vilaine. Ces 50 masques dits chirurgicaux permettent de tenir 25 jours quand la personne travaille seule. L'objectif est de démarrer sans stress, et de rassurer leurs clients. »

Cellule de crise

La cellule de crise de la CCI, c'est 35 conseillers mobilisés dès la mi-mars, et 3 000 personnes ont appelé en 3 semaines. « Une première phase d'appels concernait des interrogations pour mettre son entreprise en « hibernation économique », avec le chômage partiel, comment décaler les remboursements d'emprunts, repousser les charges, etc. Depuis deux semaines, nous avons des appels pour la reprise d'activité. »

Hôtellerie-Restauration

« Dès que nous saurons quelle est la date de reprise d'activité, qui arrivera probablement courant juin, nous reviendrons vers eux, peut-être avec des kits de reprise, des conseils, de la formation pour les accompagner. »

*Les commerces éligibles au kit, affiliés à la CCI Ille-et-Vilaine :

Moins de 10 salariés, activités non alimentaires, qui ont été dans l'obligation de fermer leur magasin le 17 mars, ne sont pas franchisés ni adossés à un groupe ou une centrale d'achats, hors CHR, hors commerçants non sédentaires, hors vente à domicile, hors concession automobile.



La remise du kit se fait par drive, sur 6 sites du département jusqu'au lundi 11 mai.



Retrouvez l'interview d'Emmanuel Thauhier sur notre site (www.journal.7jours.fr, onglet Entreprise - Commerce)



DÉCONFINEMENT : RENNES MÉTROPOLE ENCOURAGE LA PRATIQUE DU VÉLO

La Ville et la Métropole de Rennes se mobilisent pour encourager l'usage du vélo et les mobilités douces dès le début du processus de déconfinement.

Les premiers aménagements visent essentiellement à donner plus de places aux cyclistes, à améliorer les conditions de circulation et sécuriser les déplacements. Ils seront mis en oeuvre par un marquage jaune temporaire au sol ainsi que l'utilisation éventuelle de séparateurs physiques (balisettes) entre les différentes voies. Ils auront lieu rue de l'Hôtel-Dieu et rue Lesage, boulevard de la Tour d'Auvergne, rue Saint-Hélier, pont Saint-Hélier, boulevard de la Liberté et quais nord de la Vilaine.

Le renforcement du marquage routier pour les piétons et les cyclistes sur neuf carrefours identifiés comme prioritaires seront engagés en mai à Rennes. D'autres mesures seront prises dans les prochaines semaines, notamment aux abords des groupes scolaires ou des polarités commerciales.



APPEL À RESPECTER LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Un comité de crise sur les délais de paiement a été décidé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France. Le médiateur des entreprises, le médiateur national du crédit et les présidents des organisations socio-professionnelles (AFEP, CPME, MEDEF, U2P) engagent ainsi un travail collectif pour lutter contre les mauvaises pratiques en matière de délais de paiement et appellent à des pratiques solidaires.

La part de signalement des entreprises est en forte croissance : en deux semaines, l'équivalent de 3 mois de saisines a été enregistré. Le comité appelle l'ensemble des entreprises à adopter une ligne de conduite solidaire dans la gestion des relations contractuelles entre partenaires économiques. Dans le contexte actuel, il invite tout particulièrement les entreprises à respecter les délais de paiement, et à les réduire dans la mesure du possible.

Les entreprises connaissant des situations critiques avec un client ou un fournisseur (TPE, PME, ETI ou grand compte) sont invitées à saisir le médiateur des entreprises via www.mediateur-des-entreprises.fr

Les aides de l'État en Ille-et-Vilaine depuis le 15 mars :

188,5 M€ de report de charges sociales des entreprises.

1 188 entreprises ont obtenu un report de charges fiscales pour 29,8 M€.

13 000 entreprises ont obtenu une aide du Fonds de solidarité, financé par l'État et les Régions, pour un montant cumulé de 17,4 M€, soit une aide moyenne de 1 338 €.

(source : préfecture d'Ille-et-Vilaine)

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE JUSQU'AU 23 JUILLET

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 doit prendre fin le 23 mai, elle est prorogée de 2 mois.

Le texte compte 7 articles, prévoyant des dispositions renforcées relatives aux transports, aux établissements recevant du public et tout autre lieu de regroupement de personnes. Le texte instaure un système de "quarantaine" sanitaire obligatoire de 14 jours lors de l'entrée sur le territoire national, de placement en isolement. L'article 5 allonge la liste des personnes habilitées à constater la violation de dispositions prises sur le fondement de l'état d'urgence sanitaire. L'article 6 crée un système d'information covid19, lié à de futures « brigades sanitaires » de pistage des personnes infectées.

YAO! LANCE UN APPEL AUX DONS POUR SOUTENIR LES JEUNES ENTREPRENEURS

De nombreux jeunes créateurs d'entreprises voient leurs activités naissantes très gravement menacées par les multiples conséquences négatives de la crise. Sous la houlette de son vice-président Éric Challan Belval, le fonds de dotation pour la jeunesse bretonne, YAO! a décidé de lancer une cagnotte. L'argent collecté sera reversé à la fondation SolidaRen et attribué aux jeunes, membres de YAO! ou non, en fonction des situations, de l'urgence et des besoins de chacun d'eux. Tous les dons bénéficient d'un abattement fiscal de 60% pour les entreprises ou 66% pour les particuliers.

Les dons peuvent être envoyés par chèque à :

YAO, Covid19/Entraide35
12B, rue du Pâtis Tateli - 35000 Rennes

Ou versés via Helloasso : <https://cutt.ly/3yjTQxT>

MUNICIPALES : ÉLECTIONS AU DÉBUT D'AUTOMNE POUR 12 COMMUNES BRETELIENNES ?

Un projet de loi pourrait prévoir une élection complète à deux tours, les 27 septembre et 4 octobre, pour les communes qui nécessitaient un second tour.

Les dates du 21 juin ou du 28 juin, avancées pour l'organisation du second tour des élections municipales, sembleraient trop incertaines au plan sanitaire. Selon le JDD, un projet de loi prévoirait donc une élection complète à deux tours, les 27 septembre et 4 octobre, dans ces communes qui n'ont pas désigné leur équipe municipale dès le premier tour. Cela concerne 12 des 333 communes du département d'Ille-et-Vilaine*.

Le souhait est aussi de permettre rapidement l'installation des quelque 30 000 conseils municipaux élus en France, même si de nombreux recours ont été déposés contre les résultats du premier tour : selon le Sénat, 2 828 requêtes ont été déposées au 19 avril 2020, contre 1 513 lors des élections de 2014.

* Les 12 communes breteiliennes qui n'ont pas d'équipe municipale élue suite au premier tour du 15 mars : Rennes, Saint-Malo, Dinard, Montfort-sur-Meu, Le Rheu, Pleurtuit, La Chapelle des Fougeretz, Bréteil, Baulon, Argentré du Plessis, Dourdain, Langon.

LIGNE B DU MÉTRO À RENNES : OUVERTURE REPORTÉE AU PRINTEMPS 2021

Le chantier redémarre progressivement depuis lundi 4 mai. Prévu initialement pour le 21 décembre prochain, Rennes Métropole et la Semtcar annoncent un décalage du planning, et une mise en service programmée au printemps 2021.

« Le travail effectué en lien avec la DIRECCTE, la CAR-SAT et la médecine du travail, ainsi qu'avec notre maître d'œuvre nous a permis de construire un protocole de reprise particulièrement exigeant », précise Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole, afin d'assurer la protection des travailleurs sur ce chantier. Une nouvelle façon de travailler qui engendrera un retard, pas d'annonce sur le surcoût. Le budget final annoncé jusqu'à présent s'élève à 1,342 Md€. Pour rappel le démarrage de ce chantier date de l'automne 2013.

ACTIVITÉ PARTIELLE JUSQU'AU 1^{ER} JUIN

Le dispositif d'activité partielle reste en vigueur jusqu'au 1^{er} juin, puis il sera adapté progressivement, selon les mots du Premier ministre Édouard Philippe devant les sénateurs le 4 mai.

S'il est annoncé que les parents qui n'enverraient pas leur enfant à l'école ne pourraient plus bénéficier de ce dispositif — sachant que le congé pour garde d'enfant a basculé en chômage partiel le 1^{er} mai - la ministre du Travail Muriel Pénicaud a assuré que ce ne serait pas le cas pour le mois de mai, du fait d'une reprise de l'école progressive. « Un parent qui ne veut ou ne peut pas mettre son enfant à l'école ne verra pas sa situation changer. À partir du 1^{er} juin, il est possible qu'une attestation de non-réouverture de l'établissement scolaire soit demandée... mais on le verra fin mai, en fonction de la situation. »

COZIGOU LANCE UNE OFFRE DRIVE POUR LES PARTICULIERS, ET AIDE LE SECTEUR HR

L'entreprise de distribution de boissons auprès des professionnels est à l'arrêt, ses clients cafetiers, hôteliers et restaurateurs ayant fermé leurs établissements depuis le 14 mars et jusqu'à nouvel ordre. Cozigou a toutefois maintenu une astreinte pour la livraison des hôpitaux, EPHAD et autres établissements restés ouverts.

Pour répondre aux besoins de certains consommateurs, l'entreprise a lancé le 4 mai une solution Drive pour les particuliers, avec une large proposition de bières, vins, spiritueux et soft, issue du catalogue de produits proposés habituellement à leurs clients. Les personnes intéressées peuvent commander sur <http://drive.cozigou.com> et venir récupérer la marchandise dans leur dépôt de Plouisy en Côtes-d'Armor, les matins du mardi au jeudi. Un service déployé prochainement sur l'ensemble des dépôts en Bretagne.

Pour soutenir ses clients dans cette période difficile, Cozigou a décidé de reverser une partie de ses bénéfices au projet « J'aime mon bistrot » qui permet aux consommateurs de pré-commander des boissons dans leur bar préféré avant que celui-ci ne rouvre.



LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES ADAPTE SON ACTIVITÉ À LA REPRISE

Plusieurs dispositions imposées par l'état d'urgence sanitaire vont être prises à partir du 11 mai à la cité judiciaire de Rennes, avec la levée du « *plan de continuité d'activité* » déclenché le 16 mars dernier.

Olivier Joulin, le président du tribunal judiciaire de Rennes, Philippe Astruc, le procureur de la République et Emmanuelle Bernier la directrice de greffe, communiquent ensemble sur l'organisation des services au tribunal judiciaire.

Le plan de continuité déclenché le 16 mars dernier a permis d'assurer la continuation des activités, considérées dans le contexte d'urgence comme vitales au regard des intérêts en jeu en matière d'ordre public, de liberté individuelle ou de protection des personnes vulnérables.

Des dispositions prises, en liaison avec le Barreau de Rennes, afin de renforcer la sécurité des justiciables, des auxiliaires de justice et des personnels.

-> Les demandes de renseignements :

Afin de limiter les flux physiques au sein de la cité judiciaire, les personnes sont invitées à adresser leur demande de renseignements par messagerie à l'adresse électronique :

tgi-rennes@justice.fr.

L'accueil du public au service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), notamment pour des demandes d'actes, doit être précédé d'une demande de rendez-vous pris soit par mail tgi-rennes@justice.fr, soit par téléphone au 02 99 65 37 37.

Des informations utiles seront mises à jour sur le site internet :

<https://www.cours-appel.justice.fr/rennes/tribunal-judiciaire-de-rennes>

-> Dépôt de pièces ou documents :

Les justiciables souhaitant remettre des pièces pourront les déposer dans la boîte aux lettres située devant la cité judiciaire

-> Personnes convoquées :

Seules les personnes munies d'une convocation et d'une pièce d'identité, et ceux qui les assistent, seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du palais de justice.

L'accès au bâtiment ne sera autorisé que pour le temps de l'audience ou de l'audition, soit 10 minutes avant l'heure mentionnée sur la convocation et jusqu'à la fin de l'évocation de l'affaire. L'attente pour un accès autorisé se fera sur la passerelle devant la cité judiciaire.

Le port du masque est recommandé et pourra être exigé en cas de situation de vis-à-vis. Le lavage des mains au moyen d'un gel hydroalcoolique sera exigé à l'entrée du public.



-> Traitement des affaires : par visio, audio, ou présentiel

Pour le traitement des affaires civiles et familiales avec représentation obligatoire par un avocat, le traitement se fera sans audience en application de l'article 8 de l'ordonnance 2020-304 du 25 mars 2020.

Pour le traitement des affaires civiles, familiales et sociales sans représentation obligatoire et dans lesquelles une partie comparet personnellement, les avocats et les parties seront invités à faire usage des dispositions des articles 828 et 829 du code de procédure civile, permettant un échange contradictoire et un dépôt de dossiers pour traitement sans audience. Le cas échéant il pourra être fait application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 (visio ou audio-conférences).

Seul le traitement des affaires urgentes pourra se faire en « *présentiel* ».

Pour les audiences pénales, sont mises en œuvre les dispositions des articles 5 et 7 de l'ordonnance 20-303 du 25 mars 2020 permettant de tenir des audiences par visio ou audio conférences et de tenir les audiences en publicité restreinte, afin d'éviter une affluence susceptible d'aggraver le risque sanitaire.

Par principe, les journalistes qui concourent à la publicité des débats et à la veille démocratique ne pourront être exclus des salles d'audience publique et disposeront d'un emplacement réservé.

COVID-19 :

LES ORGANISMES DE LA BRANCHE BTP MOBILISÉS POUR LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS

L'OPPBTB auprès des entreprises pour les aider à appliquer le guide de préconisations sanitaires pour la reprise d'activité

Depuis le début de la crise épidémique, l'Organisme Professionnel de Prévention de la branche du BTP, a mis en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement des entreprises. L'OPPBTB a rédigé en concertation avec les organisations professionnelles, le guide de préconisation sanitaire pour la continuité de l'activité dans la construction, validé le 2 avril.

Ce guide est LA référence pour toute intervention sur un chantier ou dans un atelier. L'OPPBTB l'a accompagné de nombreux outils pratiques, sous forme de **boîte à outils** en téléchargement sur son site www.preventionbtp.fr (affiches pédagogiques, protocoles d'intervention selon typologie de clients, fiches-conseils, vidéos et tutoriels, fiches de prévention par métier...).

Une plateforme d'entraide a été lancée le 20 avril pour les professionnels du BTP, afin de partager les bonnes pratiques issues du terrain. Cette plateforme www.entraide-covid19.preventionbtp.fr est d'ailleurs dotée d'un moteur de recherche, qui permet aux entreprises de retrouver les solutions à leurs propres problématiques.

Véritable « *béquille* » pour bon nombre d'entreprises face au casse-tête de l'application des gestes barrières et de la réorganisation des chantiers, l'OPPBTB a mobilisé et mobilise toujours ses conseillers prévention pour répondre aux interrogations des entreprises, par mail, par téléphone, par chat, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Le Groupe PRO BTP, organisme de prévoyance du BTP, a pris plusieurs mesures fortes pour soutenir la profession :

- Maintien de la couverture Prévoyance et Santé, de tous les salariés en chômage partiel, des entreprises adhérentes sans contrepartie de cotisations jusqu'au 31 mai 2020.
- Report des échéances mensuelles et/ou trimestrielles d'avril 2020 : pour les entreprises qui en font la demande, sans pénalité ou majoration de retard (3 mois maximum). Formulaire : <https://www.probtp.com/files/live/sites/probtp/files/media/pdf/PRO/demande-report-paiement-exceptionnel.pdf>
- Pour les entreprises ayant souscrit la Garantie Arrêt de Travail, PRO BTP adapte les remboursements, avec les documents dédiés Covid-19. Pour les options conventionnelles, aucune ancienneté professionnelle requise et non application des délais de carence.
- Pour les salariés, PRO BTP met en place un accompagnement spécifique composé notamment de secours financiers et d'aides au retour d'hospitalisation.

Pour l'efficacité du service proposé, PROTP recommande aux entreprises de les contacter par mail via leur espace entreprise sur www.probtp.com.

Retrouvez notre fil d'actualité <https://www.probtp.com/pro/ent/flash-info-coronavirus-covid-19.html>

Le Service de Santé et Prévention du BTP 35 propose de nouveau des visites d'embauche, périodiques et de reprise

Dès le début du confinement, le Service de Santé et Prévention BTP 35 s'est adapté, avec son personnel en télétravail ou en présentiel (médecins). Depuis le 4 mai, des visites médicales en téléconsultation, en visio et physiques sont assurées en continu, avec une priorité donnée pour les visites de reprise et d'embauche.

Les centres de Fougères et de Rennes sont ouverts, celui de Cesson-Sévigné devrait ouvrir semaine prochaine, et également, sous réserve, celui de Vitré.

Le Service de Santé au Travail BTP 35 répond en direct aux différentes sollicitations des entreprises notamment pour permettre une continuité des activités, ou une reprise progressive, avec de nombreuses questions d'ordre médical et psychologique. Les visites d'embauche, périodiques et les visites de reprises (après une absence pour arrêt maladie de plus de 30 jours), peuvent être programmées. En 3 semaines, les équipes médicales et de prévention ont contacté près de 1700 entreprises du BTP et des Carrières (sur 2500 entreprises adhérentes) pour apporter des conseils pratiques et adaptés aux nouvelles normes sanitaires.

Le Service de Santé au Travail BTP 35 est joignable au [02 99 38 96 11](tel:0299389611).

Le Groupe d'assurances SMA met en place des mesures exceptionnelles

Depuis le 17 mars, face à l'arrêt de très nombreux chantiers et la baisse d'activité importante pour les entreprises, celles-ci peuvent solliciter une réduction d'assiette de cotisation sur les contrats de responsabilité professionnelle révisables en fonction du CA ou des encaissements. La SMABTP a par ailleurs décidé de réductions de cotisations pour plusieurs types de contrats et propose, sur demande, des aménagements de calendrier de prélèvements, en cas de difficulté.

Pour les détenteurs du contrat Garantie Arrêt de Travail, la SMABTP étend les garanties initialement prévues pour les cas de maladie, à tous les nouveaux types d'arrêts de travail mis en place par le gouvernement (salariés contraints de garder leurs enfants, personnes très fragiles, ne pouvant télé-travailler). Pour mémoire, le contrat Garantie Arrêts de travail (GAT) permet à l'entreprise assurée de faire prendre en charge par l'assureur le versement des indemnités journalières pour maintenir le salaire. Le groupe SMA en lien avec PRO BTP sont les seuls à avoir pris ces dispositions étendues.

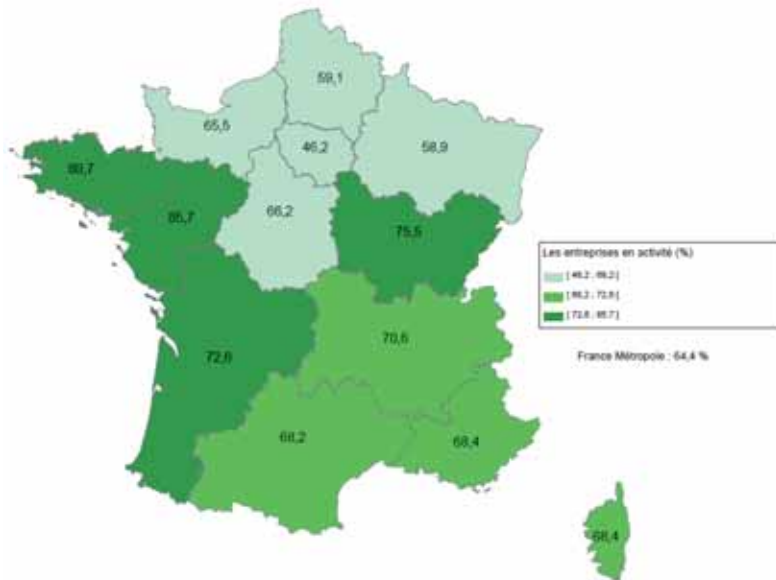
Souplesse et bienveillance à l'égard des déclarations hors délai, mise en place de la télé-expertise pour faciliter la réparation rapide de tous les sinistres, aide ciblée pour les chefs d'entreprise en situation personnelle difficile... L'ensemble des mesures sont sur www.smabtp.fr.

BTP : NETTE REPRISE DANS L'OUEST ET NOTAMMENT EN BRETAGNE PAR RAPPORT À FIN MARS

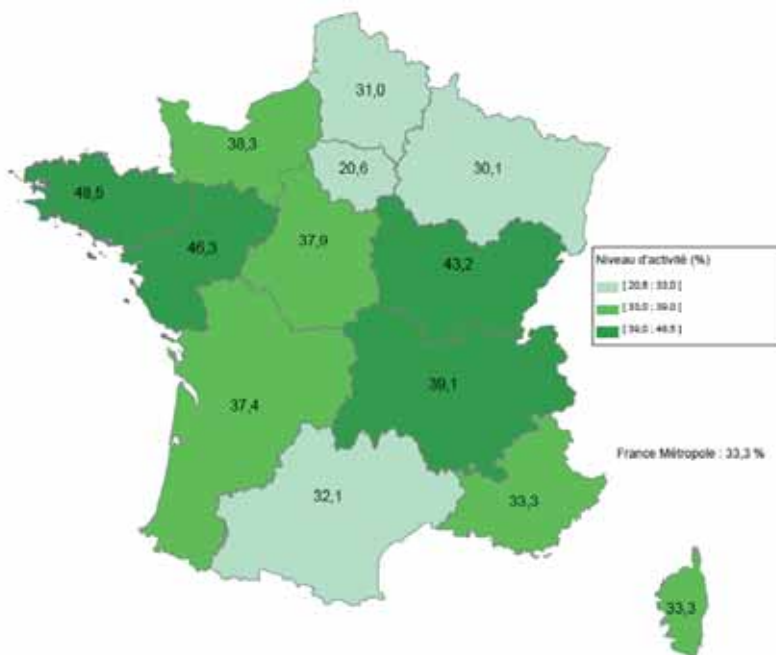
Selon une enquête sur l'impact du Covid-19 sur les entreprises du BTP, réalisée par la FFB du 24 au 27 avril 2020.

Cette enquête fait suite à une première réalisée dernière semaine de mars, auprès de l'ensemble des adhérents de la FFB pour mieux connaître leur situation immédiate.

Nette reprise dans l'ouest : La Bretagne, 2e région où les entreprises ont repris une certaine activité (80,7% des entreprises), derrière les Pays de La Loire (86,7). La moyenne nationale étant de 64%, avec l'Île-de-France, le Grand Est et le Nord-Pas-de-Calais, qui affichent les taux les plus faibles. Il en ressort que 64 % des entreprises ont pu reprendre au moins en partie leur activité, alors que seuls 31 % se déclaraient ouvertes fin mars.



Les entreprises ayant repris en partie leur activité (%)
Moyenne nationale : 64 %

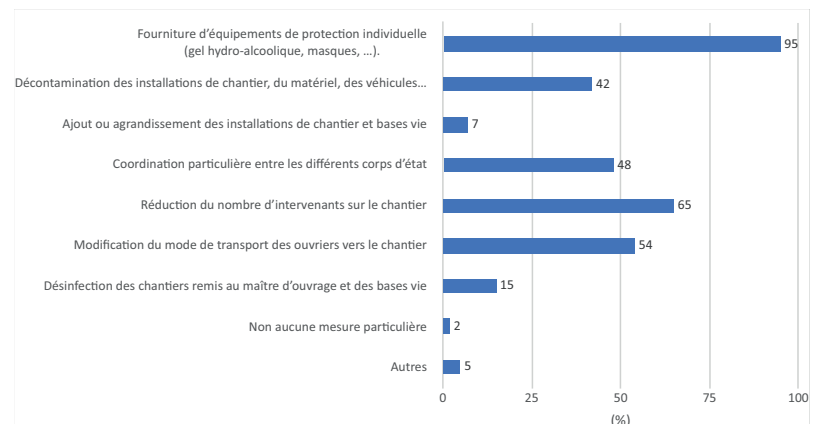


Niveau d'activité du 24 au 27 avril 2020 par rapport à une situation « normale » (%)

La FFB estime qu'à la fin de la semaine 17, l'activité du secteur du Bâtiment représentait environ 1/3 d'une activité « normale » (cf. graphique 2), contre 9 % seulement un mois auparavant. Cependant, la proportion d'entreprises estimant avoir retrouvé un rythme d'activité « normal » reste très faible, avec moins de 3 %. Selon l'enquête, le niveau d'activité diffère peu selon la taille d'entreprise.

La reprise s'avère plus complexe pour les régions du Nord-Est, qui ont le plus souffert de la pandémie (Île-de-France 21 %, Grand-Est 30 % et Hauts-de-France 31 %). **À l'opposé, la Bretagne affiche la plus forte reprise, avec près de 49 % d'une activité « normale ».**

Cette reprise d'activité a bien sûr nécessité de multiples adaptations dans la gestion des chantiers. Aux premiers rangs des mesures prises par les entreprises, on trouve naturellement la fourniture de masques et de gel hydroalcoolique (95 % des cas), la réduction du nombre d'intervenants sur les chantiers (65 %), la modification du mode de transport des ouvriers vers le chantier (54 %), mais également, souvent, la mise en place d'une coordination particulière entre les différents corps d'états (48 %) et l'organisation de la décontamination des installations de chantier (42 %).



Mesures prises pour la reprise d'activité (plusieurs réponses possibles, en %)

Ces adaptations engendreront bien sûr un surcoût pour la mise en œuvre des chantiers. Au global, il ressort aux environs de 10 % du coût global, sans réelle différence entre entreprises de gros œuvre et de second œuvre.

L'activité reste souvent très parcellaire et près de 36 % des entreprises se déclarent toujours à l'arrêt. Les principaux freins à la reprise décrits par les entreprises (cf. graphique 5) s'avèrent la non-disponibilité des équipements de protection individuelle (34 % pour les entreprises ayant repris une activité et 68 % pour les autres), les ruptures d'approvisionnement en matériaux (respectivement 55 % et 45 %). Viennent ensuite les refus du maître d'ouvrage (respectivement 45 % et 37 %).

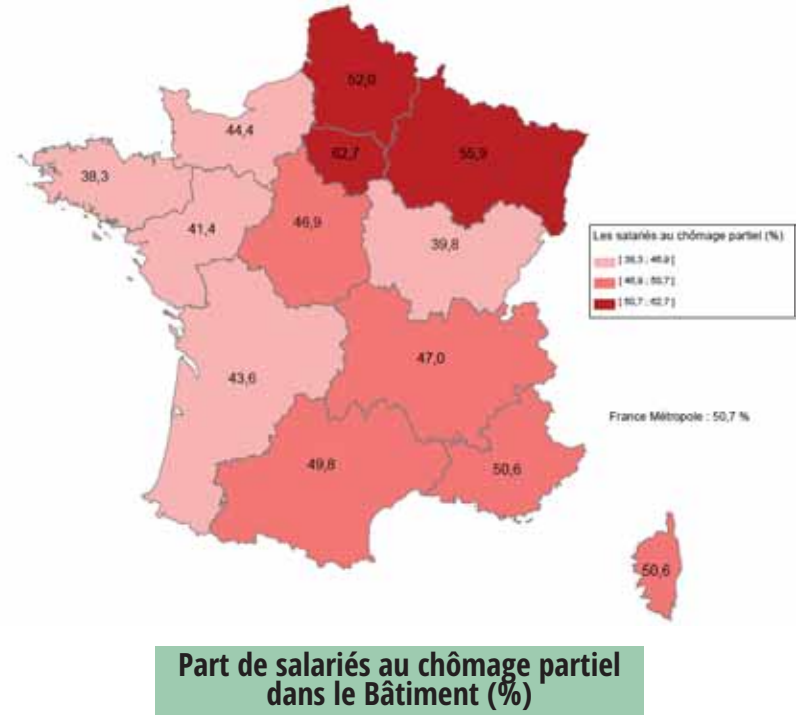
Face à cette situation, **près des trois quarts des entreprises déclarent recourir encore au chômage partiel pour tout ou partie de leur personnel, contre 79 % lors de la première enquête.** Ces chiffres varient peu entre le gros œuvre (72 %) et le second œuvre (75 %).

Cela a toutefois permis d'éviter jusqu'à présent les pertes d'emploi, puisque seul 1 % des entreprises signalent avoir dû licencier du personnel durant cette période de confinement.

Près de 51 % des salariés du secteur du Bâtiment se trouvaient au chômage partiel du 24 au 27 avril 2020, mais seulement 38 % d'entre eux en Bretagne. Au niveau national, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés semblent un peu moins concernés (46 % d'entre eux au chômage partiel) que ceux des structures de plus grande taille (53 %).

L'activité partielle ressort aussi un peu moins présente au sein des entreprises de gros œuvre (45 %) que dans celles relevant du second œuvre (54 %).

Enfin, les entreprises ont largement recouru (78 %) aux aides et mesures d'accompagnement proposées par le gouvernement et les différents acteurs du marché. Les trois principaux dispositifs sollicités s'avèrent le report des charges sociales (48 %), le report des mensualités de crédit (42 %) et le prêt garanti par l'Etat via BPI France (39 %).



Seuls 11 % des entreprises signalent un refus à l'une de leurs demandes d'aides. Ils se concentrent principalement sur le Fonds de solidarité et l'aide du CPSTI (23 % de refus pour chacune), plus encore sur les aides locales ou régionales (33 % de refus).

SERVICEA, ENTREPRISE ADAPTÉE DE RENNES, PRESTATAIRE DE LA DÉSINFECTION

Désinfecter des locaux, des immeubles en copropriétés, des bâtiments scolaires, l'entreprise adaptée Servicea, travaillant avec des personnes handicapées, est sur le terrain, pour permettre aux entreprises - et parmi elles la SNCF - de poursuivre leurs activités en toute sécurité.

« On a un process adapté, anticipé et mis en place entre la SCNF et nous, pour répondre aux urgences sanitaires. La SNCF étant sollicitée pour transporter des malades d'un hôpital à un autre, d'une région à une autre », explique Erwan Pitois, directeur général de Servicea. Masques, combinaisons intégrales, tous les moyens sont mis en oeuvre pour pouvoir répondre à ces besoins de nettoyage, tout en protégeant, avant tout, la santé des salariés.

« La personne n'est définitivement pas un handicap » indique le dirigeant. « J'aimerais qu'après, on n'oublie pas que des personnes en situation de handicap, dans ces entreprises adaptées, ont fait front. »

Les entreprises adaptées sont des entreprises engagées, non seulement pour l'emploi des personnes en situation de handicap, mais aussi aujourd'hui dans la lutte contre le Covid-19.

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) a souhaité valoriser l'engagement, la mobilisation et la pertinence des entreprises adaptées face à cette crise. « La solidarité et la citoyenneté sont



Opération de désinfection de bureau par Servicea.

dans l'ADN des entreprises adaptées. Elles ont une importante responsabilité sociale et sociétale », indique Cyril Gayssot, Président de l'UNEA, association professionnelle qui fédère 560 Entreprises Adaptées en France soit 70 % de l'ensemble du secteur.

ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Cyril LA PAIX,
Directeur du Centre d'affaires entreprises
de Rennes



36 ans, titulaire d'un BTS Banque au Centre de Formation de la Profession Bancaire d'Orléans, Cyril La Paix commence sa carrière en 2003 à la Société Générale. Pendant 12 années il évolue via un cursus de promotion interne en partenariat avec l'IESEG School of Management dont il sera lauréat en 2010. Il rejoint Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels en 2016 comme responsable

commercial entreprises. Il occupait les fonctions de directeur adjoint du Centre d'affaires entreprises à Rennes depuis 2018. Cyril La Paix exerce ses nouvelles fonctions sous la responsabilité de Stéphane Bavencoffe.

Stéphane BAVENCOFFE,
Directeur Territorial Entreprises Bretagne

45 ans, Stéphane Bavencoffe cumule 20 ans d'expérience

bancaire. Doublement diplômé de l'IAE de Lille et d'un DESS en Finance d'Entreprise à Rennes, il commence sa carrière en 1998 comme analyste crédit chez Euler Hermes à Paris, puis à Lille. En 2003 il rejoint le Crédit du Nord, intègre le groupe BPCE en 2006 et rejoint Arkéa

Banque Entreprises et Institutionnels en 2011, en tant que directeur du Centre d'affaires entreprises de Lille. Six ans plus tard, il est nommé directeur adjoint du marché Entreprises et s'installe à Rennes. Il est désormais directeur territorial entreprises Bretagne et supervise 4 centres d'affaires (Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, Finistère).



2 AUTRES PROMOTIONS AU SEIN ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, CONCERNENT LES DIRECTIONS D'ÎLE-DE-FRANCE NORD ET CENTRE/SUD-EST

Arnaud LEFEBVRE,
Directeur du Centre d'affaires entreprises de Paris

Arnaud Lefebvre, 43 ans, dispose d'une double expérience de banquier et d'entrepreneur. Diplômé en finance à la NEOMA Business School de Reims, il commence sa carrière en 2002 chez Natixis comme Chargé d'affaires au Vietnam. Entre 2009 et 2013, il fonde et dirige Les Couleurs du Monde, une entreprise de distribution d'objets d'art et d'artisanat du Sud-Est Asiatique. Il rejoint ensuite les équipes parisiennes d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels comme responsable Grands Comptes. Depuis 2018, il était directeur adjoint et responsable du Front Office du Centre d'affaires entreprises de Paris Ile- de France dont il prend désormais la direction.



Pierre DEVILLARD,
Directeur du Centre d'affaires entreprises de Lyon

Pierre Devillard, 35 ans, est diplômé d'un Master 2 de l'Université de Lyon 2 en « *Transmission et Évaluation des Entreprises* » et de l'International Certificate Corporate Finance à HEC. Il intègre Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels en septembre 2019 comme directeur adjoint du Centre d'affaires entreprises de Lyon dont il devient le directeur.



Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est la filiale du groupe Arkéa dédiée aux marchés des entreprises (PME & ETI), des acteurs publics et institutionnels locaux et des promoteurs immobiliers. La banque accompagne 10 000 acteurs économiques partout en France à travers ses 20 implantations. Elle propose à ses clients une offre complète : financements, traitement des flux, moyens de paiement, épargne, assurances, opérations de salle des marchés, opcv, etc.

AGILITÉ DU GROUPE BARDON SUR LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Permis de construire déposés, projets bouclés prêts à être lancés, le Groupe Bardon n'a pas complètement cessé son activité pendant le confinement. L'entreprise basée à Rennes élabore également une stratégie d'investissement pour porter l'immobilier d'entreprise post-Covid.

Muni d'un carnet de commandes bien rempli avant la crise Covid, le Groupe Bardon a tout fait pour continuer à travailler durant le confinement, autant que faire se peut et malgré les contraintes. L'entreprise estime avoir une visibilité d'environ un an et demi sur son activité.

- Sur ses 27 chantiers en cours, 5 sont restés actifs depuis le début du confinement et les autres reprennent depuis le 20 mai, nécessitant des ajustements opérationnels et des dépenses liées aux contraintes sanitaires.

- 5 permis de construire ont été préparés et déposés pendant la période de confinement, pour des projets dans toute la France. Toutefois le Groupe Bardon a encore peu de visibilité sur la date d'obtention de ces permis de construire.

- 5 nouveaux projets bouclés juste avant la crise, verront leurs chantiers lancés d'ici mi-mai : un magasin Intersport à Langueux (22), le siège régional de Frans Bonhomme à Taverny (95) ainsi que celui de Toulouse (31), un bâtiment de pointe (céramique 3D) pour 3D Ceram à Limoges ainsi qu'un bâtiment de découpe laser pour Oxymetal à Verneuil-sur-Avre (27).

« L'objectif était de faire travailler le plus longtemps possible nos équipes, nous avons pu continuer à acheter auprès des artisans et fournisseurs partenaires qui ont apprécié cette visibilité. Nous tenions par ailleurs à tenir les délais engagés auprès de nos clients et ne pas les pénaliser davantage au regard de la période », souligne Vincent Bardon, président-directeur général du Groupe Bardon.

Investir pour le compte des clients

Le Groupe Bardon compte développer des solutions, que lui permettent les récents mouvements capitalistiques opérés avec le Groupe Fayat. Il s'agit d'investir pour le compte des clients, via la promotion et le clé en main locatif.

À PROPOS DU GROUPE BARDON

Créée en 1988, l'entreprise familiale rennaise devenue Groupe Bardon, propose des projets immobiliers, de la conception à la réalisation des opérations immobilières clés en main. Le Groupe Bardon s'articule autour de quatre filiales : Espace Engineering, Bardon investissement, Bardon Promotion et Bardon Exploitation.

En 30 ans, le groupe a réalisé plus de 1 200 000 m² de locaux tertiaires, commerciaux et industriels. Il emploie plus de 50 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 50 M€ en 2018.



Vincent Bardon, président-directeur général du Groupe Bardon.

Le clé en main locatif permet la construction d'un bâtiment sur-mesure, entièrement adapté aux exigences d'un locataire. Une expertise du Groupe Bardon et une solution pour porter l'immobilier d'entreprise. Cette offre sera particulièrement adaptée aux entreprises économiquement fragilisées par la crise sanitaire : « Nous investissons dans leur immobilier et pouvons leur proposer une option d'achat dès que la reprise économique sera au rendez-vous. Nos clients pourront ainsi se doter d'un nouvel outil pour optimiser leurs performances et redevenir propriétaire à terme si ils le souhaitent », précise Vincent Bardon.

Le Groupe Bardon gère actuellement 7 chantiers clé en main locatif sur l'ensemble du territoire national, pour un investissement global de 35 M€.

LES BOULANGERIES S'ADAPTENT FACE À CETTE SITUATION INÉDITE

Autorisées à ouvrir pendant cette période de confinement, les boulangeries ont dû s'adapter pour pouvoir travailler et accueillir leurs clients dans les meilleures conditions. À Poligné, Émilie et son mari ont dû mettre en place un certain nombre de changements au sein de leur boulangerie-pâtisserie pour continuer leur activité.

Savoir s'adapter

Il y a 3 ans, le couple s'installait dans cette commune de 1 200 habitants au sud de Rennes. Émilie s'occupe de la vente et son mari, Gaëtan, de la production. Pour se former au métier de boulanger-pâtissier, Gaëtan a réalisé son apprentissage à la Faculté des Métiers de Bruz.

Les habitudes sont bouleversées par les mesures de confinement et de nombreux changements ont dû être opérés. Les horaires ont été modifiés : **« Nous avons remarqué que de nombreux habitants étaient en télétravail, leurs habitudes ont changé. Depuis le 26 avril, nous sommes uniquement ouverts le matin »**, indique Émilie Hamon. Concernant la production, Émilie et Gaëtan réalisent la même quantité de pain. En revanche, la partie « snacking » est devenue inexistante. **« Avec le télétravail, les personnes mangent chez eux et ne se restaurent plus à l'extérieur »** souligne la gérante. Pour le week-end de Pâques, les habitants de cette commune ont été solidaires. Ils se sont rendus dans leurs commerces de proximité, ce qui a permis au couple de minimiser les invendus et les pertes de chiffre d'affaires durant cette période importante de l'année.



Monsieur et Madame Hamon dans leur boulangerie à Poligné.

Mobilisation et solidarité entre les habitants

Concernant les mesures sanitaires, les gérants ont fait installer une vitre devant la caisse, permettant ainsi de protéger la commerçante, mais aussi les clients. De plus, la porte de sortie habituellement fermée a été ouverte : **« Cela permet de fluidifier le passage. Nous acceptons deux personnes maximum dans la boulangerie »** explique Émilie Hamon. Durant cette période particulière, les gérants remarquent et mettent en avant la compréhension de la clientèle, mais aussi leur bienveillance. Une cliente a eu une attention toute particulière pour Émilie et Gaëtan Hamon. Retraitée, cette habitante de la commune a souhaité participer à sa façon, en offrant des masques confectionnés par ses soins.

De leur côté, les gérants distribuent les invendus à une infirmière travaillant à la clinique La Sagesse à Rennes. Émilie explique : **« C'est notre façon de remercier le personnel soignant et de les encourager pendant cette période si particulière »**.

De leur côté, les gérants distribuent les invendus à une infirmière travaillant à la clinique La Sagesse à Rennes. Émilie explique : **« C'est notre façon de remercier le personnel soignant et de les encourager pendant cette période si particulière »**.

LA FABRICATION DE MASQUES DE PROTECTION EN TISSU : L'INITIATIVE SOLIDAIRE D'UNE COUTURIÈRE À SAINT-COULOMB

À l'approche du déconfinement, de nombreuses personnes cherchent des masques de protection. Plusieurs initiatives de masques **« fait maison »** fleurissent. C'est le cas de Caroline Guilbaud qui se mobilise depuis le début du confinement.

Une couturière passionnée qui transmet son savoir-faire aux enfants



Caroline Guilbaud

Caroline Guilbaud a réalisé des études d'arts plastiques. Passionnée par la couture et la décoration d'intérieur, elle se spécialise et réalise un CAP tapissière d'ameublement en décor. Pendant plus de 15 ans, elle travaille en tant que responsable dans une boutique de tapissier-décorateur en Ille-et-Vilaine. À la fermeture de l'atelier, elle décide de se mettre à son compte et travaille en sous-traitance. Aujourd'hui, à mi-temps, elle s'occupe de la partie administrative de l'entreprise de son mari,

paysagiste. L'autre partie de son temps, elle continue de coudre en confectionnant des pièces qu'elle partage sur son blog et donne des

cours de couture aux enfants. Il y a deux ans, Caroline Guilbaud alias La fée Carobosse sortait son premier livre de couture pour les enfants : **« Petites coutures pour filles »**. Prochainement, son second livre, **« Je couds avec la fée Carobosse »**, devrait être publié.

Se rendre utile pendant le confinement

Caroline Guilbaud a souhaité apporter son soutien à son entourage et aux personnels soignants en fabriquant des masques de protection en tissu. **« Dès les premiers jours du confinement, je me suis dit : qu'est-ce que je peux faire pour aider ? »** nous confie la couturière. Au total, elle a réalisé plus de 200 masques, bénévolement, pour son voisinage, son entourage et le personnel soignant de sa commune. **« C'est une première barrière contre le virus. Il est important que l'on se soutienne les uns et les autres durant cette période compliquée »** souligne Caroline Guilbaud. Concernant son activité professionnelle de couturière, elle a dû être mise en stand-by pendant la période.

RESTAURANT AUX P'TITS OIGNONS : RELANCE DE L'ACTIVITÉ AVEC LA VENTE À EMPORTER

Après presque 2 mois de fermeture, le restaurant du squash de Montgermont, Aux P'tits Oignons, proposera dès mardi 12 mai de la vente à emporter. « *Un premier pas qui compte* » pour les gérants de l'établissement, Laurence Chevallier et Loïc Thébault.

Dans un premier temps, c'est une carte différente de plats à emporter qui sera proposée chaque semaine, les mardis, mercredis et jeudis midis. Laurence Chevallier se réjouit de cette reprise « **Cette réouverture, nous la voulons avant tout pour répondre à la demande de ceux qui en ont assez de cuisiner depuis 2 mois et rêvent de pouvoir mettre les pieds sous la table autour d'un bon repas. Les restaurants restent fermés, mais cela n'empêche pas de se faire plaisir ! Et puis c'est aussi notre façon de participer à l'effort collectif de la reprise, en accompagnant avec notre cuisine ceux qui reprennent le chemin du travail la semaine prochaine** ».

Pour Loïc Thébault cette reprise est une bouffée d'oxygène « **Bien sûr, comme nos confrères, la trésorerie est un point qui nous inquiète chaque jour, et ce depuis plusieurs semaines, poursuit Loïc. L'après est donc à chaque instant dans nos têtes. Il nous tarde de recevoir à table nos clients, de refaire notre travail que nous aimons tant. En attendant, la mise en place de la vente à emporter est un premier pas qui compte beaucoup pour nous.** »

L'activité squash de l'établissement reste quant à elle fermée jusqu'à de nouvelles décisions gouvernementales.

Le restaurant Aux P'tits Oignons

Installé depuis plus de 24 ans à Montgermont, dans la zone d'activités Décoparc, *Aux P'tits Oignons* est un restaurant où le fait maison est depuis toujours à l'honneur. Il propose des pizzas, des viandes ainsi que des suggestions quotidiennes. Associé au Squash de l'Hermine, il est aussi une adresse conviviale et de détente pour les sportifs qui fréquentent le club.



Vous pouvez trouver la liste des restaurants rennais qui proposent des plats à emporter, en drive ou en livraison sur le site de Destination Rennes

<https://www.tourisme-rennes.com/fr/decouvrir-rennes/actualites/confinement-restaurant-vente-emporter/>



Un éventail de compétences
Seul **syndicat professionnel** implanté en Ille et Vilaine, représentant près de 1 000 adhérents.

- Cafetiers • Restaurateurs • Traiteurs • Hôtelliers • Acteurs du monde de la nuit

Interlocuteur unique des Pouvoirs Publics du département, l'UMIH 35 assiste, représente et défend les Intérêts de votre profession.

LE DELTA - 40 rue du Bignon - CS 27733 - 35510 CESSON-SEVIGNE - 02 99 36 00 59 - contact@umih35.com

ENVIRONNEMENT

RECYCLAGE DES DÉCHETS À L'ISSUE DU CONFINEMENT

À partir du lundi 11 mai, dans le cadre du déconfinement décidé par le Gouvernement, les collectivités vont rouvrir progressivement les déchèteries aux particuliers, selon des conditions de sécurité adaptées à toutes et tous. La Région Bretagne appelle à adopter au maximum le réemploi pour laisser le temps à la filière de se réorganiser.

Toutes les filières qui permettent le recyclage, le réemploi ou le traitement des déchets déposés n'auront pas encore retrouvé leur rythme opérationnel de fonctionnement dès le 11 mai. Chargée de planifier la gestion des déchets à l'échelle du territoire, la Région, en lien avec l'ADEME et les collectivités responsables de la collecte et du traitement, invite donc les Bretonnes et les Bretons à adopter les bons gestes, en cette période transitoire et à prendre le temps de la réflexion avant de se rendre dans les déchèteries, permettant ainsi aux acteurs de la filière de se réorganiser.

La Région incite donc à privilégier le compost, les dons de vêtements, le dépôt des objets en recycleries/ressourceries ou la revente en ligne, ou encore la remise en état par des artisans comme les « *Répar'acteurs* ».

Pour connaître les actualités des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ainsi que la liste des acteurs du réemploi en Bretagne, rendez-vous sur :

<https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/zerodechet/>

PETITE PROMENADE DE SANTÉ AU THABOR

Depuis deux mois maintenant, pour cause de pandémie et de confinement, les Rennais sont privés du jardin du Thabor. Le printemps a eu raison de l'hiver, le jardin a repris des couleurs. Pour les promeneurs, quelques jours de patience encore. En attendant, imaginons le retour au jardin. Les hauts murs de schiste violet, le long de la rue de la Palestine, ruissellent de glycines. La grille grince un peu, grippée par le manque d'exercice. Enfin elle s'entrouvre. Quel bonheur ! Dans la roseraie, les premières roses ont éclo et exhalent leur parfum, que de couleurs, de nuances ! Vénus, en sentinelle dans le petit labyrinthe de sable jaune, a bien veillé sur elles. Au loin, les toits de tuiles orangées du collège Saint-Vincent donnent un petit air d'Italie.



Jardin à la française au Thabor.

Le jardin botanique avec ses allées concentriques invite à partir à la recherche du plant de papyrus, de la feuille d'acanthé, des plantes médicinales. Une allée un peu raide et nous voici sous les ombrages des chênes, juste avant de gagner les serres exposées plein sud. Le regard embrasse les parterres à la française, et en contrebas, les prairies vallonnées et les grands arbres du jardin à l'anglaise : les séquoias d'Amérique, près de la volière, plantés il y a près de 150 ans, le tulipier de Virginie, les cèdres du Liban... Un petit détour par le kiosque pour relire les noms de musiciens : Mozart, Beethoven, Gounod, Leo Delibe, revivre leur musique. Avant de gagner la volière, d'entendre les coqs et les paons, d'admirer le plumage des faisans dorés, de s'amuser de la crête ébouriffée des poules de Chine. Il est temps maintenant de se diriger vers la grotte, toujours à l'abandon, envahie par le lierre. On se remémore les petits chemins d'eau entre les grosses pierres plates du sol, les parois rugueuses, la noirceur



Roseraie.

de l'ombre et l'envie de vite retrouver la lumière. Majestueux, le grand noisetier de Byzance étend ses feuillages. Un écu-reuil fait de la voltige. La cascade fait entendre son murmure. En haut, le petit pont de bois. Pour l'atteindre et franchir le gouffre, il faut emprunter l'une ou l'autre des volées de l'escalier ombragé d'aucubas et d'arbres vénérables. L'un d'eux manque à l'appel, déraciné par les pluies quelques semaines avant le confinement. La petite mare fait toujours le bonheur des canards mais point de promeneur pour les rassasier. La colonne Vanneau-Papu se dessine déjà, couronnée par la figure de la Liberté, lance à la main. Le Carré Dugusclin est bien vert mais pas rasé de près. Les marronniers seront bientôt en fleurs, juste avant d'arriver à l'église Saint-Melaine dont les parterres sont très frais, près de la grille dont le dessin est emprunté à celles du Parc Monceau à Paris. La cloche retentit, une échappée vers le cloître avant de retrouver l'Enfer, les talus plantés de rhododendrons, les deux allées de chênes. Pas d'arrêt à la buvette, elle est encore fermée pour quelque temps...



Cascade du Thabor. © Samuel de Carné

Les serres mériteraient de retrouver leur architecture d'antan comme les avaient conçues Martenot au Second Empire de concert avec les frères Buhler. Les orangeries sont intactes avec leur belles colonnes annelées, leur décor de médaillons sculptés. Tous les grands botanistes sont là : Jussieu (1699-1777) qui rapporta dans son chapeau le premier plant de cèdre du Liban en 1734, Candolle (1806-1893), à l'origine des lois de la nomenclature botanique et tant d'autres. Remercions les de toutes les belles plantes qui font l'ornement de nos jardins. Mais la promenade touche à sa fin: « déplacement bref dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre » dit l'attestation dérogatoire. Bientôt, on l'espère, ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Gwénaëlle de Carné

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

L'administration du journal n'est pas responsable de la teneur des insertions

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019 paru au Journal Officiel de la République Française daté du 29 décembre 2019, le tarif 2020 du millimètre/colonne de référence dans le département d'Ille-et-Vilaine est de 1,78 € H.T.
Pour de plus amples informations veuillez contacter le service annonces légales au 02 99 79 39 09 ou contact@7jours.fr

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL ALPHA LEGIS

Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT-MALO - DINAN
Siège social : 4, rue Jouanjan 35400 SAINT-MALO
Représentée par M^e Cyrille MONCOQ - Avocat Associé (Tél : 02 99 56 44 30)



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MERCREDI 17 JUIN 2020 à 14H00

A la barre du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO
Au Palais de Justice – 49, avenue Aristide Briand

Commune de LE TRONCHET (35540)

LA CROIX DE LA MISSION – RÉSIDENCE DU GOLF

Dans un ensemble immobilier dénommé Domaine de l'Émeraude, divisé en copropriété «*Résidence du Golf*» à usage de résidence de tourisme Domaine de Saint Yvieux, assis sur un terrain cadastré :

Désignation des parties – Bâtiment C

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	3	La Croix de la Mission	00ha 52a 50ca
B	4	Mer de la Lande	00ha 86a 70ca
B	638	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	640	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	737	La Croix aux Berthelot	00ha 18a 51ca
B	760	La Croix aux Berthelot	00ha 03a 07ca
B	761	La Croix aux Berthelot	00ha 55a 83ca
TOTAL DE LA SURFACE			02ha 17a 81ca

• LOT NUMERO QUATORZE (14)

Un logement de type 3

Portant le numéro C3 situé au rez-de-chaussée et premier étage du plan, comprenant
- Au rez-de-chaussée : séjour avec placard/kitchenette/water closet, entrée avec placard
- Au premier étage : deux chambres (dont une avec placard) salle de bains, dégagements
- Une terrasse

Avec quatre vingt seize/dix millièmes (96/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

• LOT NUMERO CENT SOIXANTE TROIS (163)

Un parking extérieur

Avec six/dix millièmes (6/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ – ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Etat descriptif de division en lots de copropriété-règlement de copropriété suivant acte au rapport de Maître Xavier CAFLERS, Notaire à NICE, en date du 30 novembre 2007, publié à la conservation des Hypothèques de SAINT-MALO, le 25 janvier 2008 Volume 2008 P N° 661.

MISE A PRIX : 59 000 € (CINQUANTE NEUF MILLE EUROS)

**VISITE SUR PLACE
MERCREDI TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT A ONZE HEURES
(03/06/2020 A 11H00)**

La vente est poursuivie à la requête de :

La Société **EUROTITRISATION**, Société Anonyme au capital de 684.000 €, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le N° 352 458 368, dont le siège social est 12, rue James Watt 93200 SAINT-DE-NIS, es qualité de représentant du Fonds Commun de Titrisation CREDINVEST Compartiment CREDINVEST 2, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT en vertu d'un contrat de cession de créance en date du 28 décembre 2018.

Ayant pour avocat constitué la SELARL ALPHA LEGIS, représentée par Me MONCOQ y demeurant 4 rue Jouanjan.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution de SAINT MALO et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Enchères par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO - DINAN.

Et chèque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire irrévocable.

20100760

SELARL ALPHA LEGIS

Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT-MALO - DINAN
Siège social : 4, rue Jouanjan 35400 SAINT-MALO
Représentée par M^e Cyrille MONCOQ - Avocat Associé (Tél : 02 99 56 44 30)



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MERCREDI 17 JUIN 2020 à 14H00

A la barre du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO
Au Palais de Justice – 49, avenue Aristide Briand

Commune de LE TRONCHET (35540)

LA CROIX DE LA MISSION – RÉSIDENCE DU GOLF

Dans un ensemble immobilier dénommé Domaine de l'Émeraude, divisé en copropriété «*Résidence du Golf*» à usage de résidence de tourisme Domaine de Saint Yvieux, assis sur un terrain cadastré :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	3	La Croix de la Mission	00ha 52a 50ca
B	4	Mer de la Lande	00ha 86a 70ca
B	638	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	640	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	737	La Croix aux Berthelot	00ha 18a 51ca
B	760	La Croix aux Berthelot	00ha 03a 07ca
B	761	La Croix aux Berthelot	00ha 55a 83ca
TOTAL DE LA SURFACE			02ha 17a 81ca

Désignation des parties – Bâtiment C

• LOT NUMERO QUATRE (4)

Un logement de type 3

Portant le numéro B2 situé au rez-de-chaussée au plan, comprenant :
séjour/kitchenette, deux chambres, salle d'eau/water closet, entrée avec placard.
Une terrasse.

Avec quatre vingt dix/dix millièmes (90/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

• LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUINZE (195)

Un parking extérieur

Avec six/dix millièmes (6/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ – ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Etat descriptif de division en lots de copropriété-règlement de copropriété suivant acte au rapport de Maître Xavier CAFLERS, Notaire à NICE, en date du 30 novembre 2007, publié à la conservation des Hypothèques de SAINT-MALO, le 25 janvier 2008 Volume 2008 P N° 661.

MISE A PRIX : 59 000 € (CINQUANTE NEUF MILLE EUROS)

**VISITE SUR PLACE
MERCREDI TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT A ONZE HEURES
(03/06/2020 A 11H00)**

La vente est poursuivie à la requête de :

La Société **EUROTITRISATION**, Société Anonyme au capital de 684 000 €, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le N° 352 458 368, dont le siège social est 12, rue James Watt 93200 SAINT-DE-NIS, es qualité de représentant du Fonds Commun de Titrisation CREDINVEST Compartiment CREDINVEST 2, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT en vertu d'un contrat de cession de créance en date du 28 décembre 2018.

Ayant pour avocat constitué la SELARL ALPHA LEGIS, représentée par M^e MONCOQ y demeurant 4 rue Jouanjan

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution de SAINT-MALO et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Enchères par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO - DINAN.

Et chèque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire irrévocable.

20100761

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Adresses des Administrateurs et Mandataires judiciaires :

- **SELARL A Jassociés** prise en la personne de M^e BIDAN «Le Chephren» 27 Cours Raphaël Binet BP 80927 35009 Rennes Cedex.
- **SELARL AJIRE** prise en la personne de M^e MERLY «Le Magister» 4 Cours Raphaël Binet CS 76531 35065 Rennes Cedex.
- **SAS DAVID-GOIC & ASSOCIÉS** prise en la personne de M^e Isabelle GOIC, 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Cedex.
- **SELARL GAUTIER & ASSOCIÉS** prise en la personne de M^e Sophie GAUTIER, 111 bd de Lattre de Tassigny CS 14235 35042 Rennes Cedex.
- M^e MASSART 10 square Vercingétorix 35000 Rennes.
- **SELARL ATHENA** prise en la personne de M^e Charlotte THIRION 20 rue d'Isly et 3 Place Gal Giraud 35000 Rennes.
- **SELARL GOPMJ** prise en la personne de M^e Pauline COLLIN 4 mail François Mitterrand 35000 Rennes.
- M^e Eric MARGOTTIN 29 rue de Lorient, CS 74036 - 35040 Rennes Cedex.

Déclaration de créances dans le cadre des jugements de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, liquidation judiciaire simplifiée et sauvegarde à adresser dans les 2 mois de l'insertion à paraître au BODACC au liquidateur/mandataire judiciaire désigné dans l'annonce par courrier ou sur le site www.creditors-services.com
DdCP : Date de Cessation des Paiements

Sauf mention contraire, les annonces ci-dessous ne relèvent pas des procédures d'insolvabilité définies par le règlement (UE) n° 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 29 avril 2020)

FINETCOM, 52 rue des Garderies, 35510
CESSON SEVIGNE, RCS RENNES 804
310 258. Holding. Liquidateur : M^e ERIC
MARGOTTIN. DdCP : 15/09/2019.

2020J00108

HT-LEC, 6 chemin des Oiseaux, 35420
LOUVIGNE-DU-DÉSERT, RCS RENNES
852 863 687. Electricité. Liquidateur : SE-
LARL ATHENA. DdCP : 05/03/2020.

2020J00109

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS - Redressement judiciaire
(Jugement du 30 avril 2020)

5ASEC R I F, 8 rue du Sentier, 75002 PARIS 2^e ARRONDISSEMENT, RCS PARIS 418 782 025. Activités des sociétés holding. Administrateur : SELAFA MJA. DdCP : 17/03/2020. Juge commissaire : M. Alain Fargeaud. Administrateur : SCP Abitbol & Rousselet, Me Frédéric Abitbol 38 avenue Hoche 75008 Paris, SELARL 2M et Associés, Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELAFA MJA, Me Lucile Jouve 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, SELARL MONTRAYERS YANG-TING en la personne de Me Yohann Yang-Ting 11 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 28/10/2020, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc..

2013802100

Abonnez-vous à



VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL ALPHA LEGIS

Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT-MALO - DINAN
Siège social : 4, rue Jouanjan 35400 SAINT-MALO
Représentée par M^e Cyrille MONCOQ - Avocat Associé (Tél : 02 99 56 44 30)



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MERCREDI 17 JUIN 2020 à 14H00

A la barre du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO
Au Palais de Justice - 49, avenue Aristide Briand

Commune de LE TRONCHET (35540)

LA CROIX DE LA MISSION - RÉSIDENCE DU GOLF

Dans un ensemble immobilier dénommé Domaine de l'Émeraude, divisé en copropriété «Résidence du Golf» à usage de résidence de tourisme Domaine de Saint Yvieux, assis sur un terrain cadastré :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	3	La Croix de la Mission	00ha 52a 50ca
B	4	Mer de la Lande	00ha 86a 70ca
B	638	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	640	La Croix aux Berthelot	00ha 00a 60ca
B	737	La Croix aux Berthelot	00ha 18a 51ca
B	760	La Croix aux Berthelot	00ha 03a 07ca
B	761	La Croix aux Berthelot	00ha 55a 83ca
TOTAL DE LA SURFACE			02ha 17a 81ca

Désignation des parties - Bâtiment B

• **LOT NUMERO ONZE (11)**

Un logement de type 3

Portant le numéro B7 situé au premier et au deuxième étage du plan, comprenant

- Au premier étage : séjour/kitchenette, chambre/water closet, entrée avec placard

- Au deuxième étage : une chambre, salle de bains, dégagement

Avec cent trente trois/dix millièmes (133/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

• **LOT NUMERO CENT SOIXANTE QUATRE (164)**

Un parking extérieur

Avec six/dix millièmes (6/10 000^{es}) des parties communes et charges générales de l'ensemble immobilier

RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ - ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Etat descriptif de division en lots de copropriété-règlement de copropriété suivant acte au rapport de Maître Xavier CAFLERS, Notaire à NICE, en date du 30 novembre 2007, publié à la conservation des Hypothèques de SAINT-MALO, le 25 janvier 2008 Volume 2008 P N° 661.

MISE A PRIX : 69 000 € (SOIXANTE NEUF MILLE EUROS)

VISITE SUR PLACE

MERCREDI TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT A ONZE HEURES
(03/06/2020 A 11H00)

La vente est poursuivie à la requête de :

La Société **EUROTITRISATION**, Société Anonyme au capital de 684 000 €, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le N° 352 458 368, dont le siège social est 12, rue James Watt 93200 SAINT-DENIS, es qualité de représentant du Fonds Commun de Titrisation CREDINVEST Compartiment CREDINVEST 2, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT en vertu d'un contrat de cession de créance en date du 28 décembre 2018.

Ayant pour avocat constitué la SELARL ALPHA LEGIS, représentée par M^e MONCOQ y demeurant 4 rue Jouanjan.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution de SAINT MALO et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Enchères par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO - DINAN.

Et chèque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à l'ordre de la CARPA ou caution bancaire irrévocable.

20100759

APPEL D'OFFRES OUVERT

CREDIT MUTUEL AMÉNAGEMENT FONCIER

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier

Correspondant : Frédéric GARAUULT

Agence de Bretagne 12 boulevard Voltaire - CS 76540 35 065 RENNES Cedex

Courriel : frederic.garault@cm-actives-immo.fr

Principale activité du pouvoir adjudicateur : concessionnaire d'aménagement.

Objet du marché : Consultation organisée en vue de la conclusion des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, environnementale, VRD et Géomètre Expert pour l'aménagement de la ZAC « du Feuill » à MELESSE (35).

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Formes du Marché : Prestation divisée en lots : oui

- Lot 1 - maîtrise d'œuvre urbaine et des aménagements paysagers

- Lot 2 - études environnementales, génie écologique,

- Lot 3 - maîtrise d'œuvre d'exécution VRD.

- Lot 4 - Géomètre Expert.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : 02/06/2020 à 12H00.

Date d'envoi du présent avis : 04/05/2020.

Retrouvez cet avis intégral, l'accès du dossier et le guichet de dépôt sur :

<https://demat.centraledesmarches.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>

20100778

AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

CONSTITUTIONS

APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon

SÉCURISATION ENTRE LE SMPBC ET LE SDEAU50

Entité adjudicatrice : Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Couesnon
Adresse : SMPBC, 1 rue Louis Lumière, Parc d'activité de l'Aumallerie, 35 133 La Selle en Luitré, Téléphone : 02 23 51 00 14, Email : accueil@smpbc.fr
Procédure de passation : procédure adaptée
Type de marché de travaux : exécution
Objet du marché : Sécurisation entre le SMPBC et le SDEAU50
Lot n°1 Renouvellement et renforcement d'une conduite d'eau potable
Lot n°2 Mise en place d'un regard d'interconnexion
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements complémentaires : La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. A ce titre, vous avez la possibilité de consulter et télécharger gratuitement le DCE sur le site suivant : <https://marches.megalibretagne.org>
Conditions de remises des offres : La transmission des offres se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://marches.megalibretagne.org>
Adresse pour renseignements d'ordre administratif ou technique : SMPBC – M. Grégory HARDY
Date limite de réception des offres : 12 juin 2020 à 12h
Date d'envoi de l'avis à la publication : 4 mai 2020

20100777

CESSIONS



CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Me Erwan LE ROUILLE, notaire à SAINT MALO, le 18/03/2020, avec la participation de Me FLEURY, Notaire à CANCALE, enregistré au S.D.E. de RENNES, le 14/04/2020, référence 2020 N 933

M. Kévin Emile GOHIER, né à ST MALO (35400), le 21/01/1989 et Melle Emilie Julie Christine BONHOMME, née à ST MALO (35400), le 23/07/1987, domiciliés à MINIAC-MORVAN (35540), La Croix de Villebret.

Ont cédé à :
 La société à responsabilité limitée AUX DELICES DE PLERGUER, au capital de 20 000,00 EUR, dont le siège social est à PLERGUER (35540), 14, rue du Général de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 881.608.111, et immatriculée RCS de SAINT MALO.
 Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE, exploité à PLERGUER (35540), 14, rue du Général de Gaulle, connu sous le nom « BOULANGERIE GOHIER » pour lequel M. GOHIER est identifié sous le numéro SIREN 789.934.569, et immatriculé au RCS de SAINT MALO et au Répertoire des Métiers sous le n°789.934.569RM035.
 Moyennant le prix de : 245.000 Euros.

Transfert de propriété : 17/03/2020 - Jouissance : 19/03/2020
 Les oppositions seront reçues à ST MALO (35400), 9, rue de Toulouse, au siège de la SELARL OFFICE NOTARIAL DE LA CITE SAINT-MALO INTRA-MUROS, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
 Pour unique insertion.

Me Erwan LE ROUILLE, Notaire,
 9, rue de Toulouse – 35400 SAINT MALO

207J02835



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Charles PIQUEREL, notaire à SAINT MALO, le 19/03/2020, enregistré au S.D.E. de RENNES, le 14 avril 2020, référence 2020 N 932.
 La société à responsabilité BYA, ayant son siège social à SAINT MALO (35400), 1 Rue Gouin de Beauchesne, identifiée sous le numéro SIREN 437.854.706 et immatriculée au RCS de ST MALO,

A cédé à :
 La société à responsabilité limitée ELIDAN, ayant son siège social est à SAINT MALO (35400), 12 rue Broussais, identifiée sous le numéro SIREN 385.028.139 et immatriculée au RCS de ST MALO,

Un fonds de commerce de CHAUSSURES, BIJOUX, ACCESSOIRES, PRET A PORTER, exploité à ST MALO (35400), 4, rue du Pourpris connu sous le nom « HOLY »
 Moyennant le prix de : DEUX CENT MILLE EUROS (200000,00 EUR.)
 Transfert de propriété - Jouissance : 19/03/2020.

Les oppositions seront reçues à ST MALO (35400), 9, rue de Toulouse, au siège de la SELARL OFFICE NOTARIAL DE LA CITE SAINT-MALO INTRA-MUROS, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
 Me Charles PIQUEREL, Notaire,
 9, rue de Toulouse – 35400 SAINT MALO

207J02836

A D R SARL au Capital variable de 4000€. Plafond 100000 €. Plancher 400 €. Siège: 9 rue des Charmilles 35510 CESSON SEVIGNE. Objet: Gros œuvre de Bâtiment. Durée 99 ans. Gérante: KILIC Hava 13 Square de Galicie 35200 RENNES. RCS RENNES

207J02558

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/05/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : AXES ET SENS

Forme : SARL

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3 Allée Antonio Vivaldi, 35760 SAINT GREGOIRE

Objet social : Les activités de formateur, de conseil, en matières de stratégie, organisation, management, accompagnement du changement, gestion courante, gestion financière et gestion patrimoniale, dans le cadre d'une exploitation courante, de conseil en vue d'acquisition ou cession de droits sociaux ou acquisition-cession de leur activité ; Toutes opérations connexes, ainsi que les prises de participation dans des structures, et pouvant se rattacher à l'objet social.

Gérance : M. Sébastien VIVIER demeurant 3 ALLEE ANTONIO VIVALDI, 35760 SAINT-GREGOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

207J02796

Par ASSP en date du 02/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

C-S COUVERTURE

SIÈGE SOCIAL : Rue du Stade 35430 SAINT-GUINOUX CAPITAL : 10000 €
OBJET SOCIAL : La conception, l'étude, le chiffrage et la réalisation de tous travaux de rénovation, de construction neuve ou d'extension, de réhabilitation, de ramonage et d'entretien notamment dans les domaines de la Charpente, de la Couverture, de la Zinguerie, du Bardage, de l'Isolation et de l'Etanchéité pour son propre compte, en sous-traitance ou en tant que sous-traitant.
PRESIDENT : M SIMON Thibault demeurant 4 Rue de la Source 35430 SAINT-GUINOUX élu pour une durée de 5 ans.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : M CLAESSENS Quentin demeurant 5 Lotissement, Le Domaine du Tertre 22100 SAINT-HELEN
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
CLAUSES D'AGREMENT : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-MALO. Activités principales ; Couverture, Bardage et Isolation

207J02791



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me GUINES, notaire à BETTON le 30 avril 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LIXIA ATLANTIQUE
Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Au capital de : 1500,00 €
Siège social : 13 rue de Primauguet 35700 RENNES

Objet : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location en meublée ou non de tous immeubles ou droits immobiliers

Apport en numéraire : 1500,00 €
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M.Eric COUDRAIS, 13 rue de Primauguet 35700 RENNES
 Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Pour avis
 Me GUINES

207J02771

Par ASSP en date du 18/04/2020, il a été constitué une SCP dénommée :

A LA MARGE

SIÈGE SOCIAL : 2, place Gaspier Duparc 35400 SAINT-MALO CAPITAL : 2000 €
OBJET SOCIAL : atelier galerie GÉRANCE : Mme Ladame Sophie demeurant 32, rue Dreux 35400 SAINT-MALO ; GÉRANCE : M Denny Sylvère demeurant 16, rue Sainte-Anne 35400 SAINT-MALO DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-MALO.

207J02790

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27/04/2020 à ST GERMAIN EN COGLES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **RESTAURANT DE LA TOUR.** Siège social : 13 rue principale, 35133 ST GERMAIN EN COGLES. Objet social : Bar, restaurant, plats à emporter et toutes activités s'y rattachant. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 100 euros Gérance : Monsieur Jean-Luc SANTOS INEZ et Madame Amélie NUGIER demeurant ensemble 2 rue des Gérardiums - 35133 ST GERMAIN EN COGLES. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis La Gérance

207J02718

Par ASSP en date du 21/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

FAMILLE DAUMAS IMMOBILIER

SIÈGE SOCIAL : Le Courtil 6, Le Bois Pertuis, 35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER
CAPITAL : 1000 €
OBJET SOCIAL : -l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, -et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
GÉRANCE : M Daumas Frédéric demeurant 19 rue Finkmarkt 67000 STRASBOURG ; M Daumas Victor demeurant 19 rue Finkmarkt 67000 STRASBOURG
CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-MALO.

207J02801

AVIS DE CONSTITUTION DE SCI

Suivant acte reçu par Maître Pierre LOMINE, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Pierre LOMINE, Carole LE-FEVRE-LE SOMMER, Notaires à Saint-Malo » titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine), 39, rue le Pomellec, le 27 avril 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI JUSALEXELE.

Le siège social est fixé à : SAINT-MALO (35400), 88 rue de la Hulotais.
 La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
 Montant des apports en numéraire : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Philippe BOUCHARD, demeurant à SAINT-MALO (35400), 8 rue de Dinan.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO

207J02823

Vos annonces par mail sur
annoncelegale@7jours.fr

CONSTITUTIONS

DUGUESCLIN NOTAIRES

LAMOTTE - LAISNÉ - GUEGUEN - SOLLET - LOUSSOUARN - NOËL
SOUFFLEUX - QUEZEDÉ-HERCOUET - DULIN - HODEBOURG
RENNES PARIS
4 rue Duguesclin 35000 RENNES 10 rue Lafayette 75009 PARIS
Tél : 02 99 79 40 77 Tél : 01 83 81 18 66
www.notaires-duguesclin.fr



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud SOLLET, notaire à PARIS, le 29 avril 2020, de la Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : « FR DIVITIAE » ; Siège social : SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136) 16 rue Jacqueline Auriol - Bâtiment « La Boîte » - PA AIRLANDE ; Durée : 99 années.
La société a pour objet : en France et à l'étranger, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes sociétés commerciales ou civiles, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux ou autrement ; Montant des apports en nature : 349.779,00 € ; Capital social : 349.779,00 € ; Président : Monsieur Thomass ROUILLE, demeurant à RENNES (35000) 17 chemin des Ormes,
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.
POUR AVIS ET MENTION
Maître Arnaud SOLLET

207J02830

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé régularisé le 16 avril 2020, il a été constitué la Société Civile dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «RG INVEST ».
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).
Siège Social : RENNES (35700), 8 Rue Lavoisier. Objet Social : La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par la mise à disposition gratuite des associés : - De tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisitions, d'apports, d'échanges, ou autrement ; - De tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Exceptionnellement la vente de ces mêmes biens. La prise de participation dans toutes sociétés, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, titres de capitalisation ou autres titres détenus en pleine-propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, et de tout titres ou droits sociaux en général et notamment la souscription de contrat de capitalisation et de tous supports financiers. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Monsieur Patrick REMILLY, demeurant à SAINT-MALO (35400), 7 Rue de la Basse Ville au Roux et Monsieur Emmanuel GOURS, demeurant à RENNES (35700), 8 Rue Lavoisier, co-gérants. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Clause d'agrément : toute cession à titre gratuit ou onéreux. Pour Avis, le gérant.

20100779

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **DEN-DASS** Siège social : 6, rue du Coteau de la Blinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS. Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens ou droits immobiliers (...). Durée : 99 ans. Capital social : 2.000 euros, par apport en numéraire. Gérance : Xavier DENIAU et Claire DASSONVILLE sis ensemble 6, rue du Coteau de la Blinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS sans limitation de durée. Cessions de parts : droit préférentiel d'acquisition au profit des associés et agrément des associés requis dans tous les cas. RCS RENNES. Pour avis.

207J02748

Par acte SSP en date du 06/05/2020, il a été constituée une société : Dénomination Sociale : ANNUEL RAMONAGE. Forme : EURL. Capital social : 1 000 €. Siège social : 3, allée Anatole Le Braz, 35850 GÈVEZÉ. Objet social : Ramonage, Conseil, Menus entretiens de toiture. Gérance : M. Sylvain RAVON demeurant 3, allée Anatole Le Braz, 35850 GÈVEZÉ. Durée : 99 ans. RCS de RENNES

207J02849

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **MEDLIL** ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : Parc Silicon Vallon – ZA Mivoie Le Vallon - 2, rue Claude Chappe – 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE. Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, de tous immeubles et/ou droits immobiliers, par tous moyens et notamment par location en meublé non professionnel ou professionnel ; Durée : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Monsieur Ahmed HELIMI demeurant 3, rue Derval – 35000 RENNES. Sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

207J02815

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 06/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à capital variable
Dénomination : CFA 35 DES PREPARATEURS EN PHARMACIE
Siège : 55 bis rue de Rennes, Le Kléber, 35510 CESSON-SEVIGNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital souscrit : 16 400 euros
Montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit : 15 000 euros
Objet : services de l'enseignement technique et professionnel dispensés en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la pharmacie ainsi que les services d'enseignement professionnel pour adultes ; Développement et promotion des formations professionnelles en adéquation avec les besoins de la profession de pharmacien ; Organisation de colloques et de conférences.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sauf pour l'associé titulaire d'actions de préférence qui bénéficie d'un droit de vote triple pour toute assemblée générale.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidence : Madame Marie-Claire DE-NOUAL, demeurant 4 rue Général Guillaudot, 35000 RENNES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis. La Présidente

207J02847

Par ASSP en date du 05/05/2020 il a été constituée une SCI dénommée :

LM 45 ORMEAU
SIÈGE SOCIAL : 6 La Touche Guenou 35750 SAINT-MALON-SUR-MEL CAPITAL : 1000 € OBJET SOCIAL : Location de logements GÉRANCE : M DURUPT Guillaume demeurant 64 rue de la folie regnault 75011 PARIS CESSIION DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'une cession à un tiers qu'avec le consentement des associés représentant la majorité des droits de vote. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.

207J02829

BREIZH NOTAIRES
M^{me} Catherine ROCHAIX-CELTON et Christophe CAUSSIN
Notaires - Parc d'Affaires Edonia
35760 SAINT-GREGOIRE



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe CAUSSIN, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « BREIZH NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à SAINT-GREGOIRE (Ille-et-Vilaine), Parc d'affaires Edonia, Rue de la Terre Victoria – Bâtiment B, le 5 mai 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **BOHUON FAMILY**.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale. Siège social : LA CHAPELLE-THOUARAU (35590), Le Moulin à Vent. Durée de 99 années. Capital social : MILLE HUIT CENTS EUROS (1 800,00 EUR) divisé en 180 parts sociales de 10 €. Gérants : Marie BOHUON demeurant à PARIS (75018), 95-97 Rue de Clignancourt, Anne BOHUON épouse LANGLOIS demeurant à PARIS (75018), 92 Avenue de Saint Ouen, Emilien BOHUON, demeurant à LA CHAPELLE THOUARAU (35590), Le Moulin à Vent, Jean-François BOHUON, demeurant à LA CHAPELLE THOUARAU (35590), Le Moulin à Vent, Marie-Jeanne GAUTIER, épouse BOHUON, demeurant à LA CHAPELLE THOUARAU (35590), Le Moulin à Vent. Les cessions de parts sont libres entre associés et réglementées si transmission à un tiers. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES
Pour avis
Le notaire.

207J02842

Par acte SSP du 06/05/2020 il a été constitué une **SASU** dénommée :
THIERRY LAMBERT TRADING & CONSULTING

- Siège social : 31 rue Jean Guéhenno résidence barre saint just 35700 RENNES
- Capital : 3 000€
- Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : d'exercer une activité de prestation de conseil et d'accompagnement auprès d'entreprises françaises ou étrangères
- Président : M. LAMBERT Thierry 31 rue Jean Guéhenno résidence barre saint just 35700 RENNES
- Transmission des actions : Libre
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. chaque action donne droit à une voix.
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

207J02846

VISAVIE

SARL au capital de 1 000€, Chemin du Tertrou
35780 LA RICHARDAIS, RCS SAINT MALO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 mai 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : VISAVIE
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : Chemin du Tertrou, LA RICHARDAIS (Ille et Vilaine).
Objet : Toutes opérations de commerce, achat et vente, en France et à l'étranger de tous produits de consommation et de biens d'équipements
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT MALO.
Gérant : M. Vincent ROBERT, demeurant 18 allée Auguste Renoir, PONT PEAN (Ille et Vilaine).
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO.
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

207J02819

MODIFICATIONS

mondrian avocats
Hugues Ferrer & associés
14 rue Claude Bernard
35000 RENNES

PATRIMINVEST 19 METZ

Société civile immobilière
Au capital de 1 656 000 euros
Siège social 5 rue du Maréchal Joffre
35000 RENNES
849 943 212 RCS RENNES

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 900 000 euros. L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention Capital : 756.000 euros
Nouvelle mention Capital : 1.656.000 euros
Mention sera faite au RCS : RENNES.

207J02820

VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR

sur la vie économique et sociale du département

Abonnez-vous à



www.7jours.fr Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales

MODIFICATIONS



Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

CAP SOLAR 24, Société par Actions Simplifiée au capital social de 13 330 €, Siège social Avenue du Phare de la Balue – ZAC CAP MALO à (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 794 503 102. Suivant décisions des associés en date du 30 mars 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 «Siège social» des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100767

CAP SOLAR 25, Société par actions simplifiée au capital social de 19 610 €, Siège social : Avenue du Phare de la Balue – ZAC CAP MALO à (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 794 503 110. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 24 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100775

CAP SOLAR 27, Société par Actions Simplifiée, Capital social de 19 610 €, Siège social : Avenue du Phare de la Balue – ZAC de CAP MALO à (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 794 503 128. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 20 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100766

CAP SOLAR 30, Société par Actions Simplifiée, Capital social de 13 000 €, Siège social Avenue du Phare de la Balue – ZAC de CAP MALO à (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 801 394 305. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 27 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100768

CAP SOLAR 33, Société par Actions Simplifiée, Capital social de 13 000 €, Siège social : Avenue du Phare de la Balue – ZAC de CAP MALO à (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 801 403 429. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 27 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER, à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100764

CAP SOLAR 34, Société par Actions Simplifiée, Capital social de 13 300 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue (35520) LA MEZIERE, RCS RENNES 801 403 700. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 27 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER, à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100762

CAP SOLAR 44, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 660 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue – 35520 LA MEZIERE, 810 170 571 RCS RENNES. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 27 mars 2020 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100765

CAP SOLAR 81, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 6 200 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue – 35520 LA MEZIERE, RCS RENNES 752 344 721. Suivant consultation par correspondance des associés adressée le 20 mars 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 215 Rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter rétroactivement du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Gérant

20100763

GYR MEYZIEU, Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 2 700 €, Siège social : ZAC CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue, 35520 LA MEZIERE, 513 109 876 RCS RENNES. Suivant décisions de l'associée unique en date du 20 décembre 2019 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100771

IGENER, SASU, Capital social : 20 000 €, Siège social : Avenue du Phare de la Balue – ZAC de CAP MALO – 35520 LA MEZIERE, 821 794 641 RCS RENNES. Suivant décision de l'associée unique en date du 20 décembre 2019 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020. L'article 4 «Siège social» des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100776

L'ENERGIE DE LA CONTERIE, Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital social de 675 000 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue – 35520 LA MEZIERE, 509 633 384 RCS de RENNES. Par décision en date du 20 décembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel Morse le Triade II à 34000 MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis, La Gérance

20100769

LES TOURNESOLS, Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital social de 15 000 €, Siège social : ZAC de Cap Malo - Avenue du Phare de la Balue - 35520 LA MEZIERE, 498 917 939 RCS RENNES. Par décision en date du 20 décembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel Morse le Triade II à 34000 MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis, La Gérance

20100772

P SOLAR 50.44, Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 1 000 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue, 35520 LA MEZIERE, 524 368 982 RCS RENNES. Suivant décisions de l'associée unique en date du 20 décembre 2019 il a été décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel MORSE à (34000) MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020. L'article 4 "Siège social" des statuts sociaux a été modifié corrélativement. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis - Le Président

20100774

SOL CATALAN ENERGY, Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital social de 500 €, Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue - 35520 LA MEZIERE, 519 012 231 RCS RENNES. Par décision en date du 20 décembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel Morse le Triade II à 34000 MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis, La Gérance

20100773

SOLAIREPARCA118, Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital social de 1 €, Siège social : ZAC de Cap Malo, Avenue du Phare de la Balue à (35520) LA MEZIERE, 513 688 846 au RCS de RENNES. Par décision en date du 20 décembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 215 rue Samuel Morse le Triade II à 34000 MONTPELLIER à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER désormais compétent à son égard. Pour avis, La Gérance

20100770

INTERDIGITAL R&D FRANCE

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 15.000.000 €

Siège social :
ZAC des Champs Blancs
975 avenue des Champs Blancs
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX
849 486 279 R.C.S. Rennes

Suivant procès-verbal des Décisions de l'Associé unique en date du 24.04.2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 30.000.000 euros, pour le porter de 15.000.000 euros à 45.000.000 euros, par émission de 1.200.000 actions de 25 euros chacune.

Le capital social est donc fixé à la somme de 45.000.000 euros, divisé en 1.800.000 actions de 25 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de RENNES.

Pour avis
Le Président.

207.02804

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GYNECO EMERAUDE

SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 45.000.00€
SIEGE SOCIAL 27 rue du Chemin Horain
35630 HEDE BAZOUGES
RCS 837 776 863 RENNES

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte reçu le 28 avril 2020 par Maître Carole LEFÈVRE-LE SOMMER, notaire à SAINT MALO, contenant cession de parts sociales de la SCI GYNECO EMERAUDE par Monsieur Vincent LANDREAT, Madame Mathilde Laure Isabelle LECERF et Madame Sophie BROEKEMA au profit de Madame Claire Anne Marie BERTEL, en date du 28 avril 2020, les associés sus-visés ont décidé de transférer son siège social de HEDE BAZOUGES (35630) 27, rue du Chemin Horain à SAINT MALO (35400), 3 rue de la Maison Neuve -MEDICITY à compter du 28 avril 2020. Aux termes du même acte Madame Claire Anne Marie BERTEL, épouse de Monsieur Tanguy GAUTHIER, demeurant à SAINT MALO (35400), 25 Bd Hébert a été nommée co gérante de la société et ce à compter du 28 avril 2020. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance

207.02772



Société d'Avocats
19 A, rue de Châteaun - CS 26535
35065 RENNES CEDEX

« YANNICK RIOU, NOTAIRE »

Société d'exercice libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 1 rue de la Fontaine
35510 CESSON-SEVIGNE
834 355 653 RCS RENNES

NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés du 28 janvier 2020, Madame Typhenn MENERG BELLEC, née le 27 mars 1976 à PAIMPOL (22), de nationalité française, demeurant 22 rue de Nivernais – 35135 CHANTEPIE a été nommée, à compter du 10 janvier 2020, en qualité de cogérante de la société pour une durée illimitée. Mention est faite au RCS de RENNES.

Pour avis
La Gérance

207.02811

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES
CORONAVIRUS COVID 19 ET FORMALITES AU RCS

TRES IMPORTANT

Dans l'éventualité de restrictions des accès au Greffe, des difficultés qui pourraient exister dans la transmission des éventuels et le traitement des formalités non dématérialisées, il vous est recommandé de nous adresser vos formalités au Registre du Commerce et des Sociétés de façon dématérialisée www.infogreffe.fr

ANNONCES LÉGALES

Le tarif de l'insertion
s'établit
au millimètre/colonne
de filet à filet.

MODIFICATIONS

STRATEMS
AVOCATS & STRATÉGIE D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

CYBELVET

SELAS à capital variable
au capital plancher de 3 750 €
et au capital souscrit de 30 000 €
Siège social : Zone Artisanale de Piquet
35370 ETRELLES
500 101 035 RCS RENNES

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par courrier en date du 20 mars 2020, le Docteur George GRAUR a démissionné de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 20 mars 2020, 24 h. Pour avis - Le Président

207J02798

CERTIS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Immeuble Le Millepertuis
3 rue des Orchidées - LE RHEU (35650)
R.C.S. RENNES 528 254 790

L'assemblée générale du 30 avril 2020 a procédé à des modifications statutaires qui ont modifié les modalités d'exercice du droit de vote ainsi qu'il suit :

Ancienne mention : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire choisi parmi les associés. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent ; toutefois, aucun actionnaire ne pourra disposer tant par lui-même que comme mandataire, d'un nombre de voix supérieur à 20 % du nombre total des voix attachées aux actions ayant effectivement participé à la décision.

Nouvelle mention : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire choisi parmi les associés. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Pour avis

207J02770

COSTRIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 avenue des Peupliers
35510 CESSON-SEVIGNE
829 983 436 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération du 30 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé :

. Le transfert du siège social au 28 boulevard du Colombier - 35000 RENNES, à compter de ce jour,

. la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination sociale, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption et à la procédure d'agrément Monsieur Olivier BLANCHAIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ :

La SARL BO-CAPITAL, dont le siège social est 63 avenue Alphonse Legault - 35170 BRUZ, 882 626 211 RCS RENNES, représentée par Monsieur Olivier BLANCHAIS. La Présidente

207J02795

COGEDIS
L'expertise comptable

GFA LE GUE JOSSELIN Société civile au capital de 1000 euros Le Gué Josselin - TREMBLAY 35460 VAL-COUESNON RCS RENNES 852820539 Suivant délibérations extraordinaires en date du 31/3/2020, l'assemblée des associés a autorisé le retrait sur sa demande de Mme Isabelle GORE, a décidé la transformation du GFA en Groupement Agricole d'Exploitation en commun, et ce avec effet au 15/04/2020, le GAEC ayant été agréé par le préfet d'Ille et Vilaine sous le n° 353981. Ces décisions motivant les publications suivantes Dénomination : GAEC LE GUE JOSSELIN Siège : Le Gué Josselin - Tremblay 35460 VAL-COUESNON Immatriculé au greffe de : RENNES Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes. Pour avis, La Gérance

207J02827

Office Notarial Pacé
SCP GUICHARD - NAUT
14 Bd Dumaine de la Josserie
BP 74136
35741 PACE Cedex



S.C.I ONNOREP

Société Civile Immobilière au capital de 55186,54 €
siège social à PACE (35740) "Louzillé"
RCS RENNES numéro D 400 265 625

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 20 avril 2020, la société S.C.I ONNOREP, Société Civile Immobilière au capital de 55186,54 €, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro D 400 265 625, a décidé de transférer le siège social du lieu dit "Louzillé" à PACE (35740) au 12 Avenue de l'Île du Bourg à LA BAULE ESCOUBLAC (44500) à compter du 20 avril 2020, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

Pour avis,
La gérance.

207J02855

STEPIZEN

SAS au capital de 47 000 €
Siège social : PA les Grands Carrés
3, rue de Frépignon - 35850 ROMILLE
RCS RENNES 881 776 132

CHANGEMENT PRESIDENT

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 20 avril 2020, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de Président de M. Philippe DUBROCA au 20 avril 2020 et de la nomination aux fonctions de Président à compter du 21 avril 2020 de M. Bernard BRIET demeurant à MONPRIM-BLANC (33) Le Boucher. Pour avis, Le Président

207J02625



SCI BOURHIS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 17 rue Georges Clémenceau - 22410 Saint-Quay-Portrieux
Transféré 4 rue de Rennes - 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
843 366 568 RCS SAINT-BRIEUC

TRANSFERT DU SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2019, les associés de la SCI BOURHIS ont décidé de transférer le siège social du 17 rue Georges Clémenceau - 22410 Saint-Quay-Portrieux au 4 rue de Rennes - 35230 NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE à compter du 13 décembre 2019 et ont modifié conséquence l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC sous le numéro 843 366 568 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de RENNES. Gérance : Catherine BOURHIS, demeurant 3 impasse de la Perrière - 35410 DOMLOUP. La même assemblée générale a également décidé de nommer en qualité de cogérant Fabien LECOINTRE demeurant 19 hameau Mère Térésa - 35410 DOMLOUP pour une durée indéterminée Pour avis, La Gérance

207J02852

Greg Solutions SASU au capital de 500 €. Siège social : 14F RUE DES LONGS PRES 35700 Rennes 853 914 331 RCS Rennes. Le 28/04/20 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 5 Rue Jules Renard 35760 Saint-Grégoire à compter du 28/04/20. Mention au RCS de Rennes.

207J02755

SC MAPALOU

SC au capital de 1000 €
Siège social : 1 Rue Destrées
35000 RENNES
800391229 RCS de RENNES

Par l'AGE du 04/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 31 Avenue Des Dunes 50610 JULLOUVILLE, à compter du 04/05/2020. Mention au RCS de RENNES

207J02809

SAS COME ON

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 4 rue marçais Martin
35000 RENNES
RCS RENNES 851607978

Par décision de l'associé Unique du 01/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu dit KERSAINT 22120 HILLION à compter du 06/05/2020, de modifier la dénomination sociale qui devient : POUPLUCHE. Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS de SAINT-BRIEUC.

207J02828

CYRENE

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue du Blavet - 35830 BETTON
478 532 963 R.C.S. RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décisions unanimes des associées en date du 19/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, de 7 rue du Blavet - 35830 BETTON à La Fricausière - 35250 CHEVAIGNE

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis - La Gérance.

207J02850



ABONNEZ-VOUS



**OFFRE
INTEGRALE**

JOURNAL +
VERSION NUMERIQUE
59€ / AN

CHAQUE SEMAINE
RETROUVEZ

- L'ACTU ECO DE VOTRE REGION
- LA VIE DES SOCIETES
- LES ANNONCES LEGALES

Nom ou raison sociale

Activité

Adresse de livraison

Ville Code postal

Tél. E-mail

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de livraison)

Souscrit : abonnement d'un an (journal) au prix de 52 € TTC.

abonnement d'un an à la formule intégrale de 59 € TTC.

demande de facture

Bulletin d'abonnement à compléter et envoyer, accompagné de votre règlement à l'ordre de 7JOURS, à l'adresse suivante : 7JOURS - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES CEDEX 3
Tel : 02 99 79 39 09 - Mail : contact@7jours.fr - www.7jours.fr

MODIFICATIONS

SAS BE SAS au capital de 10000€ Siège social 6 rue de gael 35750 IFFENDIC 852 399 096 RCS RENNES. Le 26 02 20 les associés ont décidé de transférer le siège social au Le verger fleuri 22640 PLESTAN à compter du 02 03 20 radiation au RCS de RENNES inscription au RCS de SAINT MALO.

207J02434

LA BAULAND

Société civile au capital de 1.650.000 €
Siège social : 46 Rue de la Mare Pavée
35510 CESSON-SEVIGNE
528 420 870 R.C.S. RENNES

Suivant procès-verbal en date du 10 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 10 avril 2020 à l'adresse suivante : 23 Rue du Pré Perché 35000 RENNES. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Rennes. La gérance

207J02766

OLCEVI

Société civile au capital de 13.700 €
Siège social : 46 RUE DE LA MARE PAVÉE
35510 CESSON-SEVIGNE
528 603 582 R.C.S. RENNES

Suivant procès-verbal en date du 20 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 20 avril 2020 à l'adresse suivante : 23 RUE DU PRE PERCHE 35000 RENNES. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Rennes. La gérance.

207J02767

CHIPPO

SCI au capital de 100000 €
Siège social : 46, rue de la Mare Pavée
35510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 528603210

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 23, rue du Pré Perché 35000 RENNES à compter du 10/04/2020

Modification au RCS de RENNES.

207J02793

SOREL'S GARDEN

SCI au capital de 100000 €
Siège social : 46, rue de la Mare Pavée
35510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 528626344

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 23, rue du Pré Perché 35000 RENNES à compter du 10/04/2020

Modification au RCS de RENNES.

207J02792

CHEZ NOUS

SCI au capital de 100000 €
Siège social : 46, rue de la Mare Pavée
35510 CESSON-SEVIGNE
RCS RENNES 528603582

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 8, rue Bisson 75020 PARIS 20 à compter du 10/04/2020. Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS de PARIS.

207J02789

HOUSSON BERNARD

SARL
SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 39 RUE DE RENNES
35430 SAINT JOUAN DES GUERETS
404 049 017 RCS SAINT MALO

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'assemblée générale du 31/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au **ZA LA CHAPELLE DE LA LANDE 35430 SAINT JOUAN DES GUERETS** à compter du 30/04/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de SAINT MALO.

207J02808

DISSOLUTIONS**GEN IP SOLUTIONS**

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 10.000 €
Siège social :
Le Bourg Nouveau le Mille Pertuis
35650 LE-RHEU
514 280 775 R.C.S. Rennes

Suivant déclaration en date du 27 avril 2020, l'associé unique, la société : SEWAN, société par actions simplifiée, 2 Cité Paradis 75010 Paris, 452 363 153 R.C.S. Paris a décidé de dissoudre la société GEN IP SOLUTIONS en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société GEN IP SOLUTIONS à la société Sewan.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de Rennes.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Rennes.
L'Associé Unique

207J02758

ENTREPRISE GUILBERT

EUURL au capital de 2 000 €
Siège social : 5 rue de la salicorne
35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES
RCS de SAINT MALO 841 595 325

L'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur GUILBERT Loïc, demeurant 5 rue de la salicorne, 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT MALO.

Guilbert Loïc

207J02760

CAPMAR

SAS au capital de 1 000 €
41, Rue Jean XXIII 35400 SAINT-MALO
818 685 414 RCS SAINT-MALO

Il résulte des décisions de l'associé unique du 30 novembre 2019, la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Monsieur Julien FLEURY demeurant à SAINT-MALO (35400), 41, Rue Jean XXIII, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de SAINT MALO. Pour Avis, le liquidateur

207J02794

24h/24h
VOS ANNONCES
LÉGALES PAR INTERNET
www.7jours.fr

LIQUIDATIONS

IC2C, SCI au capital de 1 000€, 2 avenue Charles Tillon, 35000 Rennes, 812 630 077 RCS Rennes. L'AGO a approuvé, le 24/4/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme LE-GUILLOU GEFFARD Geneviève, 23 avenue du Trégor, 22190 Plérin pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 30/4/2020. Mention au RCS de Rennes

207J02749

LES PANIERS DU VIVIER

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : PORT EST, BATIMENT 26 27
35960 Le Vivier-sur-Mer
819 812 348 RCS de Saint-Malo

L'AGE du 31/03/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. HESRY STEPHANE, demeurant 7 Place de la Cathédrale, 35120 Dol-de-Bretagne pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo.. Radiation au RCS de Saint-Malo

207J02768

E.U.R.L SORT

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 5, Allée de la Haute Gasniais
35500 VITRE
Siège de la liquidation : 33, rue de la Forêt
35370 MONDEVERT
524 108 339 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique du 06/04/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Yolande SORT sise 33 rue de la Forêt 35370 MONDEVERT et déchargé cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 31/12/2019 minuit. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.

207J02818

VERT TRIANGLE

SCI au capital de 15 100 €
Siège social : avenue de la croix verte
35650 LE RHEU
441 683 703 RCS RENNES

CLOTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Par décision du 15/04/2020, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 05/05/2020.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

207J02821

DIVERS**« DISTRIFOOD »**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : Espace Performance Alphas,
Bât H2, 35760 SAINT-GREGOIRE
RCS RENNES 843 566 571

Aux termes des décisions en date du 12 décembre 2019, l'Associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé de poursuivre l'exploitation sociale. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis

207J02843

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE**VENTES DE FONDS DE COMMERCE**

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ile-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

18-03-2020 - Vendeur : KUCAR Sami et ERTAN Deniz - Acheteur : SARL UMUT KEBAB
Activité : Restauration rapide, vente à emporter. Prix : 250 000 €. Adresse : DOL DE BRETAGNE (35). 20 Grande Rue des Stuarts. Oppositions : Maître Laurence CHEVALIER MOUSSON, Notaire à MINIAC MORVAN (35), 1 rue de la Libération.

23/04/2020 Acheteur : VAL D'IZE AUTO - Vendeur : GARAGE SAUDRAIS
Activité : garage et réparation de véhicules automobiles négoce de véhicules. Prix : 20 000,00 EUR. Adresse : 11 rue De Combourg 35450 VAL D'IZE. Oppositions : SCP OUAIRY, BUIIN & DE GIGOU Notaires associés 17, rue Notre-Dame, 35500 VITRE Bureau permanent à VAL-D'IZE.

05/05/2020 - Acheteur : PHARMACIE ELSY GAUTIER
Vendeur : SNC PHARMACIE PIERRE ET CHRISTINE BESSON
Activité : OFFICINE DE PHARMACIE. Prix : 850 000,00 EUR. Adresse : 21 Place Charles de Gaulle 35420 LOUVIGNE DU DESERT. Oppositions : Maître Dominique RUEZ, notaire de la société SELARL Dominique RUEZ & Robert VIEILLE notaires associés située à DOLE (39100), 13 rue Macédonio Melloni.

ENVOI EN POSSESSION**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Suivant testament olographe en date du 8 avril 2016, Madame Gisèle Augustine Louise NANTEL, en son vivant Retraitée, demeurant à RENNES (35000) 50C rue Papu, née à SAINT MALO (35400), le 31 mai 1927, veuve de Monsieur Jean VILBOUX, décédée à RENNES (35000) le 10 novembre 2019, a institué plusieurs légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste HIGNARD, Notaire à RENNES, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Antoine MORIN, Guillaume PAIN-SAR, Laurence SOURDAINE, Jean-Baptiste HIGNARD et Claire CHERDRONNET, notaires associés (Société Civile Professionnelle titulaire d'Offices Notariaux) » à RENNES (35000), 11 Rue Rallier du Baty et à BRUZ (35170), 5 Place Marcel Pagnol, le 27 avril 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Jean-Baptiste HIGNARD, Notaire à RENNES, référence CRPCEN 35007, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de RENNES le 29 avril 2020 de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître Jean-Baptiste HIGNARD

207J02845

DIVERS

Me Alexandra MIZZI
Avocat au barreau de Blois
4 Rue Denis Papin
41000 Blois

DECLARATION D'ABSENCE

Par jugement en date du 19 novembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Rennes, à la requête de Mr Philippe BAREAU, a déclaré l'absence de Madame Françoise RICA épouse BAREAU née le 10 avril 1954 à LASSIGNY (60) demeurant en dernier lieu au 30 Rue du Verger 35135 CHANTEPIE absente depuis que la présomption d'absence a été constatée par jugement du Tribunal d'Instance de Senlis le 12 novembre 1991.

Ce même jugement a ordonné la publication du présent extrait dans un délai de 6 mois. POUR AVIS

207J02799



SPACE

15 - 18 SEPT. 2020



PARC EXPO | **ANNULÉ**
RENNES | @SPACERennes



*En raison de la pandémie de Covid-19,
le SPACE 2020 ne pourra pas avoir lieu.*

*Rendez-vous à tous
du 14 au 17 septembre 2021 !*

Prenez soin de vous !